



# Les petites mains des carrières de pierre

enquête sur un trafic d'enfant  
entre le Bénin et le Nigéria



Terre des hommes

aide à l'enfance - [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)

# SOMMAIRE

## Introduction

|  |        |
|--|--------|
| Abeokuta, Nigéria : deux ans déjà.....   | (p. 4) |
| Décembre 2005 : le trafic des enfants des carrières est toujours d'actualité !.....        | (p. 4) |
| Les limites actuelles de la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest ..... | (p. 6) |
| Un cas d'étude privilégié pour améliorer nos connaissances et nos pratiques de lutte.....  | (p. 7) |

### Encadrés :

|  |        |
|--|--------|
| · Traite ou trafic ? Deux termes pour une même définition ? .....          | (p. 5) |
| · La définition juridique et internationale de la traite des enfants ..... | (p.6)  |
| · Carte commentée du Bénin et du Sud-Ouest du Nigéria .....                | (p.8)  |

## Présentation de l'enquête sur le trafic Zou-Abeokuta

|   |         |
|---|---------|
| De l'action d'urgence à l'action orientée par la recherche..... | (p. 9)  |
| Méthodologie de l'enquête .....                                 | (p. 9)  |
| La logique de l'écrit, plan de la publication .....             | (p. 10) |

## La " crise " de septembre 2003 ou la révélation d'un trafic d'enfants béninois vers les carrières d'Abeokuta au Nigeria

|  |         |
|--|---------|
| Qu'appelle-t-on la " crise " des carrières d'Abeokuta .....                        | (p. 11) |
| Ce que la " crise " a révélé sur le trafic des enfants des carrières.....          | (p. 12) |
| Les ressorts du déclenchement de la crise.....                                     | (p. 13) |
| Fin 2005, des centaines d'enfants du Zou sont toujours exploités au Nigéria !..... | (p. 15) |

### Encadrés :

|   |         |
|---|---------|
| · Caractéristiques générales des enfants rapatriés d'Abeokuta.....          | (p. 11) |
| · Qui sont les enfants dits de retour non officiel ? .....                  | (p. 13) |
| · Provenance géographique des enfants rapatriés d'Abeokuta .....            | (p. 15) |
| · Témoignages (I) : un phénomène déjà ancien et socialement structuré ..... | (p. 15) |
| · Témoignages (II) : " Comment on a été arrêté dans les carrières " .....   | (p. 16) |

## Le système des carrières :

### Logiques et mécanismes du trafic et de l'exploitation

|  |         |
|--|---------|
| Les carrières : fonctionnement et organisation .....                             | (p. 17) |
| Trafic et exploitation dans les carrières : une montagne de profits ! .....      | (p. 18) |
| Les profils des trafiquants et leurs modes opératoires .....                     | (p. 19) |
| Les conditions de départ et de vie quotidienne des enfants des carrières.....    | (p. 21) |
| Evolution des cycles d'exploitation : la carrière des enfants des carrières..... | (p. 22) |

### Encadrés :

|  |         |
|--|---------|
| · Qu'entend-on par l'exploitation d'un enfant ? .....                            | (p. 16) |
| · Répression et démembrement des filières .....                                  | (p. 19) |
| · Témoignages (III) : " Comment on a été (mal)traité dans les carrières " .....  | (p. 20) |
| · Témoignage (IV) : " Pourquoi on est venu travailler dans les carrières " ..... | (p. 22) |
| · Témoignage (V) : Le trafic, une affaire de pauvreté... et de mentalités .....  | (p. 22) |

## **L'action en faveur des enfants des carrières d'Abeokuta : Récit, leçons apprises et perspectives**

|   |         |
|---|---------|
| Nigéria: détection, récupération, accueil en situation de transit, rapatriement ..... | (p. 24) |
| Accueil au Bénin et réintégration familiale.....                                      | (p. 26) |
| Suivi et appui à la réintégration sociale et scolaire.....                            | (p. 27) |
| Entre réinsertion et prévention, le dilemme des ONG engagées contre le trafic .....   | (p. 31) |
| Pour une nouvelle approche de la prévention .....                                     | (p. 32) |
| Les principes de base de l'approche participative et communautaire .....              | (p. 34) |
| Articuler approche communautaire et coordination à des niveaux macro et micro.....    | (p. 35) |

### **Encadrés :**

|  |         |
|--|---------|
| · Mauvaises pratiques (I) : Détection, identification et rapatriement.....                         | (p. 25) |
| · Bonnes pratiques (I) : Accueil et réhabilitation .....   | (p. 27) |
| · Leçons apprises (I) : Créer ou renforcer des centres d'accueil dans le Zou ? .....               | (p. 28) |
| · Témoignages (VI) : Les frustrations de la réintégration .....                                    | (p. 29) |
| · Bonnes pratiques (II) : Réintégration et réinsertion des enfants victimes.//.....                | (p. 29) |
| · Les coûts de la réinsertion scolaire et professionnelle .....                                    | (p. 30) |
| · Etat de la situation des 142 enfants rapatriés du Nigéria et réinsérés par Tdh.....              | (p. 30) |
| · Leçons apprises (II) : Assistance individuelle prolongée et responsabilisation<br>familiale..... | (p. 32) |
| · Définition : Qu'entend-on par prévention ? .....   | (p.33)  |
| · Leçons apprises (III) : Dépasser le stade de la " sensibilisation " .....                        | (p. 33) |

### **Conclusion**

|   |         |
|---|---------|
| Quelles stratégies pour déraciner le mal ?..... | (p. 37) |
| Agir ensemble en 2006 .....                     | (p. 39) |
| Leçons pour l'Afrique de l'Ouest .....          | (p. 40) |

**Recommandations.....(pp. 41-44)**

**Messages spéciaux aux principaux acteurs .....(pp. 45-47)**

# INTRODUCTION

## Abeokuta, deux ans déjà...

*Abeokuta, Nigéria, septembre 2003. Deux ans après l'affaire du bateau Etireno, la presse nigériane et internationale s'empare d'un nouveau fait divers au parfum de scandale. Rapidement, l'affaire marque le début d'une véritable « crise » politico-médiatique entre le Bénin et le Nigéria, relançant la polémique sur l'inefficacité des politiques de lutte contre le trafic ou la traite des enfants, en Afrique de l'Ouest et dans la sous-région.*

*A Abeokuta, à l'Ouest du Nigeria, dans cette ville montagneuse au sol riche et fertile, située à moins d'une centaine de km de la frontière avec le Bénin, la police locale vient en effet de se voir remettre par de simples citoyens nigérians et béninois plusieurs dizaines d'enfants récupérés des carrières de gravier environnantes. Ces enfants – tous des garçons, tous béninois – révèlent qu'ils ont été durement exploités dans ces carrières, à raison de plus de 8 heures de travail par jour, 5 à 6 jours de travail par semaine. Contraints depuis des mois ou des années de vivre jour et nuit en petits groupes dans la brousse, sur des sites d'extraction que l'on appelle des « trous », ils ont du travailler sans répit dans l'attente du jour de leur « libération », ce jour où leur employeur devait leur accorder le droit de retourner quelques semaines se reposer au village et d'y revoir leurs parents, leurs familles et leurs amis. Quelques semaines de répit avant d'être obligé de repartir, bon gré, mal gré, à la demande de l'employeur et des parents généralement, pour un nouveau cycle de deux ans de travail forcé, ceci jusqu'à leur libération complète et définitive au terme de 6 ans d'exploitation et de semi-esclavage,...*

*Au-delà d'un simple fait divers concernant une poignée d'enfant exploités, la « crise » des carrières d'Abeokuta a donc permis de révéler au grand jour un véritable trafic d'enfants, d'une ampleur insoupçonnée jusqu'ici : un trafic transfrontalier, implanté de longue date et pourtant demeuré étrangement méconnu, voire toléré.*

## Décembre 2005 : le scandale des enfants exploités des carrières, pourtant internationalement dénoncé, se poursuit...

Entre septembre et octobre 2003, 261 enfants victimes d'exploitation et de trafic ont pu être récupérés dans le cadre des opérations de secours menées par la communauté béninoise d'Abeokuta, puis par les services nigérians de la police et de l'immigration. Une fois retirés des carrières, ces enfants ont été placés dans des espaces de transit puis rapatriés au Bénin par les autorités agréées : des enfants très jeunes (entre 8 et 14 ans pour la plupart), ayant tous été privés d'affection, d'éducation et de loisirs, livrés à eux-mêmes et à la dure loi des plus forts et des plus anciens, soumis à des conditions de vie et de travail aussi dures et abusives que dangereuses pour leur santé, leur intégrité, leur moralité...

Un fois rapatriés au Bénin, que sont devenus ces enfants ? Ont-ils été correctement assistés par les instances gouvernementales, les organisations de protection de l'enfance et par leurs familles ? Se sont-ils bien remis des épreuves qu'ils ont subies ? Ont-ils pu s'engager dans une nouvelle vie, bien plus favorable et respectueuse de leurs droits, bien plus soucieuse et garante de leur développement personnel et de leurs chances d'avenir ?

Que sont devenus également les autres enfants des carrières, ceux que les opérations de retrait n'ont pu atteindre et qui seraient revenus au Bénin en plus grand nombre encore que les enfants officiellement rapatriés ? Ont-ils trouvé une autre voie de salut ? A l'inverse, ont-ils été repris depuis par le trafic d'enfants et renvoyés vers le Nigéria, ou vers toute autre destination, pour y être une nouvelle fois exploités et meurtris ?

**Enfin, question centrale : les carrières d'Abeokuta ont-elles vraiment cessé d'utiliser, d'abuser et de maltraiter des centaines d'enfants béninois sans défense ?**

Concernant ce dernier point, nous pouvons malheureusement en douter, et même prétendre le contraire...

Dès l'année 2004, en effet, des sources bien informées nous ont signalé la présence à Abeokuta et dans ses environs de dizaines d'enfants exploités. Il a été rapporté, également, que d'autres carrières de pierre

et de nombreuses plantations agricoles de cette riche région du Sud-ouest nigérian (Etats d'Osun, d'Ogun et d'Oyo) avaient rapidement récupéré une large partie de la main d'œuvre infantile « libérée » d'Abeokuta. Il y a donc tout lieu de penser que l'exploitation des enfants béninois a perduré et dure encore dans cette partie limitrophe du Nigéria. Ainsi, le scandale, pourtant internationalement dénoncé en 2003, est en train de se poursuivre alors que nous sommes en 2005 et que, depuis deux ans maintenant, un certain nombre d'actions ont pourtant été menées et des engagements pris par les autorités gouvernementales des deux pays, ainsi que par de nombreux partenaires internationaux et non gouvernementaux.

Si tel est le cas, il nous paraît être de notre devoir à tous, acteurs institutionnels de la protection de l'enfance et membres des communautés concernées, d'évaluer aujourd'hui ce qui a été réellement fait depuis deux ans, de pousser plus loin la réflexion et les investigations, de tirer ensemble les leçons des échecs rencontrés comme des succès obtenus, et de nous engager, le plus rapidement possible, vers de nouvelles actions à mener pour mieux prévenir le phénomène et mieux protéger les enfants victimes ou à haut risque de devenir victimes.

### **Au-delà de la « crise » d'Abeokuta, les limites actuelles de la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest**

Bien que, dans un certain sens, l'on puisse se réjouir des avancées que les autorités gouvernementales, les organisations onusiennes et les défenseurs des droits des enfants ont pu enregistrer à différents niveaux depuis une demi-douzaine d'années dans le

#### **Définition Traite ou trafic d'enfants ? Deux termes pour une même définition ?**

**Depuis l'année 2000, le terme juridiquement consacré sur le plan international est celui de « traite » des enfants, non celui de « trafic ».** Le débat opposant l'usage (en français) du mot « traite » à celui de « trafic » pour définir et désigner le problème lié au déplacement d'enfants à des fins d'exploitation a donc été tranché, sur le plan du droit international, par l'élaboration (en anglais) de deux protocoles additionnels à la *Convention des Nations-Unies contre la criminalité transnationale organisée* (Convention de Palerme):

- l'un, appelé *Protocole de Palerme*, « visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants » ;
- l'autre portant « sur le trafic illicite de migrants par terre, air et mer ».

Lors de la traduction en français de ces deux protocoles, un groupe d'experts internationaux, essentiellement composé de juristes, a en effet établi une double équivalence entre les termes *trafficking*/traite (terme utilisée dans la définition du Protocole de Palerme) et *smuggling*/trafic (défini comme le fait de faire passer une frontière à des migrants de façon illicite ou de les placer ensuite dans une situation d'exploitation).

#### **Dans le cadre de la Fondation Terre des hommes (Tdh) :**

- compte-tenu des nombreux débats qui continuent d'animer en son sein des groupes d'intellectuels africains et des praticiens qui ne reconnaissent pas l'entière pertinence des équivalences *traite/trafficking* et *trafic/smuggling* établies par les experts internationaux,
- compte-tenu également des profondes réticences rencontrées en Afrique de l'Ouest à propos de l'usage du mot « traite », jugé par grand nombre d'élites politiques, sociales et culturelles comme étant inapproprié et stigmatisant car trop connoté sur les plans historique et politique,
- compte-tenu, enfin, que dans le dialogue avec les communautés locales, dans quelque pays d'Afrique de l'Ouest que ce soit, il n'existe aucun mot en français, en anglais ou en langues locales pour désigner de manière communément compréhensible le problème dont il y a lieu de débattre,

il a été décidé, pour le cas de l'Afrique de l'Ouest, de ne pas s'inscrire de manière polémique dans une confrontation terminologique et de laisser le soin aux collaborateurs de Tdh, dans la mesure où ils s'expriment hors d'un cadre strictement juridique, d'utiliser l'un ou l'autre des deux termes existants, en fonction du contexte d'énonciation et de l'interlocuteur auquel ils s'adressent, **du moment que derrière chacun de ces termes se retrouvent les trois éléments fondamentaux de la définition donnée par le Protocole de Palerme (voir encadré p. 6).**

#### **Dans le cadre de la présente publication :**

- compte-tenu du principe de compromis et d'ouverture d'esprit retenu par Tdh en Afrique de l'Ouest,
- compte-tenu également du fait qu'au Bénin, au moins jusqu'en 2005, le terme « trafic » a été systématiquement employé par la plupart des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, contrairement au mot « traite »,

**nous proposons ici d'utiliser aussi bien les termes « trafic » que « traite », notamment :**

- le terme « trafic » à chaque fois que nous reprendrons le discours des acteurs ou que nous relaterons des faits ou des actions survenues au cours de la période 2003-2005, par refus de tout anachronisme,
- le mot « traite » en référence au droit et à des textes internationaux, ou à des discours prononcés par des acteurs usant officiellement du mot « traite ».

**Conformément au principe évoqué plus haut, nous invitons les lecteurs de cette publication à rapporter l'un et l'autre des termes « trafic » et « traite » à la définition internationale donnée par le Protocole de Palerme.**

domaine de la lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest, il existe en réalité plusieurs raisons de relativiser les succès politiques et médiatiques enregistrés. Ce sont ces limites, plutôt que les succès ou demi-succès remportés, qu'il nous importe ici de souligner.

Les limites rencontrées peuvent être classées en trois grandes catégories :

1. **Malgré l'essor de la lutte contre la traite des enfants, l'analyse de plusieurs signes et indicateurs démontre que le phénomène lui-même n'a pas véritablement régressé ;** désormais, il dépasse largement le cadre d'une pratique marginale et déviante, et ne peut plus être réduit à un ensemble de pratiques criminelles dues à des populations perverses et à des groupes organisés ; tout au contraire, depuis au moins deux décennies, le phénomène n'a cessé de s'étendre et de se banaliser aux yeux des différentes populations locales ; plus profondément que jamais, il s'ancre – tout comme ses discours de justification – dans des réalités structurelles (sociales, culturelles, économiques et politiques) qui caractérisent la situation actuelle des pays concernés ; incontournables, ces réalités font échec à toutes tentatives d'éradication ou de réduction du phénomène, dans la mesure où celles-ci tiennent insuffisamment compte de sa complexité, de sa longévité et surtout de sa nature fondamentalement moins criminelle que sociologique, économique et historique.

2. **Malgré les efforts dits de « sensibilisation » et la mobilisation obtenue de la part de certaines couches de la population, la lutte contre le trafic des enfants est restée largement impopulaire ou mal comprise** dans les milieux sociaux les plus concernés, jusque dans l'esprit de certains responsables locaux ou nationaux qui continuent de voir derrière ce bruyant déploiement de moyens et de discours une énième tentative d'imposer aux sociétés africaines des valeurs, des normes et des programmes d'action qui ne favoriseraient, en définitive, que ceux qui viennent les mettre en place... L'approche promotionnelle des droits de l'enfant, souvent dénonciatrice et jugée trop stigmatisante, n'a pas vraiment permis d'instaurer le dialogue entre des

#### Définition internationale de la traite des enfants Protocole de Palerme – 15 juin 2000

Dans son article 3, le Protocole de Palerme fixe la définition suivante de **la traite des personnes** (trafficking) :

« a) L'expression « traite des personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes; »

Concernant la définition de **la traite des enfants**, le Protocole précise :

« c) Le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant aux fins d'exploitation sont considérés comme une « traite des personnes » même s'ils ne font appel à aucun des moyens énoncés à l'alinéa a) du présent article; »

Enfin, rappelons que le Protocole de Palerme « complète » la Convention des Nations-Unies sur la Criminalité transnationale organisée. Aussi doit-il être « interprété conjointement avec la Convention » (art. 1).

Ce point entraîne l'intégration d'un troisième élément, essentiel dans la définition de la traite des enfants, à savoir que pour être justement qualifié de « traite », juridiquement parlant, **le déplacement d'enfants à des fins d'exploitation doit être réalisé par un « groupe criminel organisé ».**

L'expression « groupe criminel organisé » désigne « **un groupe structuré de trois personnes ou plus** existant depuis un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre une ou plusieurs infractions graves ou infractions établies conformément à la présente Convention, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier ou un autre avantage matériel » (art. 1a).

L'expression « groupe structuré » désigne quant à elle « **un groupe qui ne s'est pas constitué au hasard pour commettre immédiatement une infraction et qui n'a pas nécessairement de rôles formellement définis pour ses membres, de continuité dans sa composition ou de structure élaborée** » (art. 1c).

mentalités éloignées et des points de vue différents sur la nature du problème. Une véritable appropriation, par les élites ou les populations, des problèmes identifiés et des messages délivrés par les gouvernements, la Communauté internationale et les acteurs de la protection de l'enfance ne s'est pas encore produite. Le défi reste donc entier car, sans cette appropriation et la production de nouvelles normes sociales par les sociétés concernées, à quels changements sociaux d'envergure peut-on s'attendre en faveur d'un mieux-être des enfants et de leur protection contre des formes de maltraitance aujourd'hui si généralisées ?

3. **Enfin, les stratégies mises en œuvre pour réduire ou prévenir le trafic, ainsi que pour protéger et assister les enfants victimes ou à risque de le devenir, ont certes abouti dans certains cas à des résultats positifs, mais d'autres restent encore mitigés et leur pérennité n'est pas assurée.** En matière de réintégration/réinsertion et de prévention

notamment, de grandes difficultés théoriques et pratiques demeurent encore à surmonter. La réflexion et la recherche de solutions novatrices doivent donc se poursuivre. Elles devraient s'appuyer pour cela sur un effort courageux et partagé de remise en

question, d'évaluation des actions réalisées, de revue des logiques d'intervention mises en œuvre ainsi que de leurs soubassements conceptuels et théoriques.

### **Le Trafic d'enfants entre le Zou (Bénin) et Abeokuta (Nigéria) : Un cas d'étude privilégié pour améliorer nos connaissances et nos pratiques de lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants**

En matière de protection de l'enfance, nombreuses sont les instances gouvernementales et les organisations à vouloir s'interroger aujourd'hui sur le sens et la portée de leurs stratégies, de leurs méthodes et de leurs modes d'action. La présente publication s'inscrit dans cette perspective de réflexion collective et de dialogue avec l'ensemble des partenaires, acteurs et observateurs, ainsi qu'avec les populations concernées.

L'échec relatif de la lutte contre le trafic des enfants entre le Bénin et le Nigéria tient probablement, en effet, à certaines lacunes, manques ou erreurs dans les stratégies développées par les différents acteurs des deux côtés de la frontière bénino-nigériane. Ces éléments méritent d'être identifiés, mesurés et analysés de manière collective, au regard des réalités observées et des difficultés rencontrées sur le terrain. Cet effort devrait permettre aux acteurs de la protection de l'enfance d'élaborer et de promouvoir des solutions plus adéquates et plus efficaces, basées sur des approches et des méthodes plus performantes, ou sur des modes d'action plus appropriés.

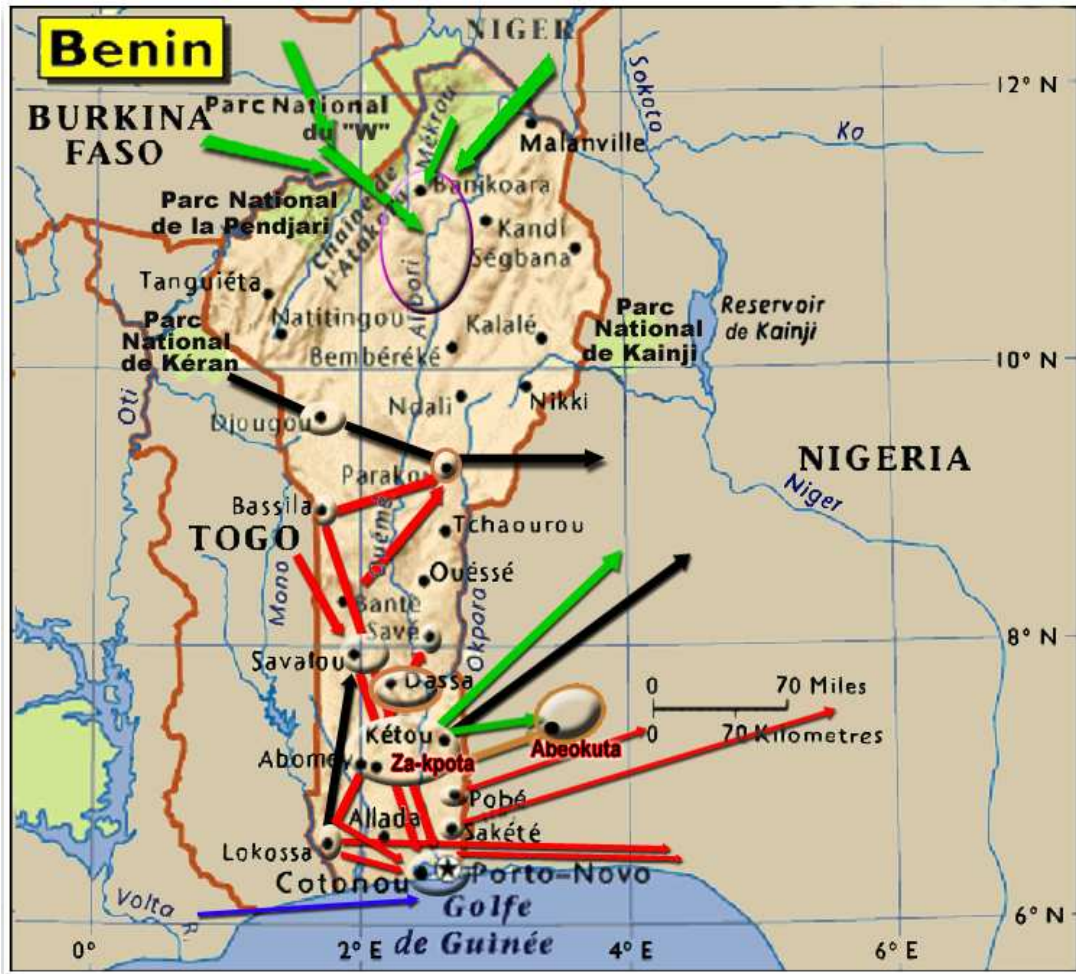
Il semble bien, cependant, que la « crise » des carrières d'Abeokuta, tout comme l'ensemble des actions qui l'ont suivie au cours des deux dernières années, soient restées trop mal connues à la fois du grand public et d'un grand nombre d'acteurs spécialisés. Il est donc apparu nécessaire de se pencher avec la plus grande attention sur ce qui s'est réellement passé autour de ce trafic d'enfants entre Bénin et Nigéria, avant et après le démarrage de la « crise ». Aussi avons-nous choisi de focaliser sur les

pratiques sociales des principaux acteurs comme point de départ de cette reconstitution des événements et de notre réflexion sur les enjeux et défis de la lutte : pratiques des acteurs engagés en faveur de la prévention et de la réduction de ce phénomène ; pratiques des acteurs impliqués dans les logiques et processus menant au trafic des enfants et à leur exploitation.

A partir de ce riche cas d'étude, centré sur la ville d'Abeokuta et sur le Département du Zou au Bénin (98% des enfants rapatriés du Nigéria en étaient originaires), la présente publication entend ainsi proposer l'analyse détaillée d'une forme bien particulière de trafic d'enfants, tout en mettant en lumière plusieurs logiques, contextes et processus auxquels l'ensemble des Etats d'Afrique de l'Ouest et des organisations de protection de l'enfance se trouvent de nos jours confrontés. Toutefois, ne nous trompons pas d'enjeu : rien ne servirait de partager à travers ce type de publication toutes sortes d'analyses et d'informations si la démarche ne devait pas, *in fine*, aboutir à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions communes, portées par un travail en réseau et des collaborations transfrontalières entre Etats et organisations internationales et non gouvernementales.

**Deux ans après la « crise » d'Abeokuta, des centaines d'enfants béninois continuent de souffrir dans des conditions dramatiques d'exploitation au Nigéria.**

**L'alerte doit être relancée et maintenue, le cycle de la servitude durablement rompu.**



- Travail domestique + secteur informel urbain
- Secteur de la pêche (mer, lac, rivière)
- Secteur minier
- Secteur Agricole
- Autres secteurs d'activité
- Zone d'exploitation d'enfants dans le secteur minier

**Principales voies  
du Trafic d'enfants au  
Bénin et vers le  
Sud-Ouest  
du Nigéria  
(2003 - 2005)**

## **D'Abeokuta à Za-kpota** **L'enquête menée par la Fondation Terre des hommes** **sur le trafic des enfants entre le Zou et le Nigéria (2004)**

### **De l'action d'urgence à l'action orientée par la recherche**

Dès le début de la « crise d'Abeokuta », Tdh s'est impliquée activement dans la résolution du problème aux côtés d'autres organisations non gouvernementales, d'organisations internationales et des Etats béninois et nigérian. Une fois la crise passée, la Fondation a poursuivi son effort en mettant en œuvre une action d'appui institutionnel au Nigeria et une action de suivi et de soutien à la réintégration des enfants rapatriés au

Bénin, plus précisément dans le département du Zou, sur la commune de Za-kpota. Sur cette base, **au cours de l'année 2004, une longue enquête et des activités de recherche et d'investigation ont été menées par le personnel de Tdh et par des collaborateurs spécialisés**, parmi lesquels un enquêteur d'origine béninoise, vivant et travaillant depuis de longues années au Nigéria mais conservant des liens étroits, familiaux et professionnels avec le Bénin.

### **Méthodologie de l'enquête**

L'enquête a d'abord porté sur les causes et les conséquences de la crise d'Abeokuta, puis sur les caractéristiques spécifiques du type d'exploitation et de trafic mis à jour. L'investigation s'est également focalisée sur l'évolution de la situation des enfants, ainsi que sur celle du trafic et sur celle de la lutte contre ce trafic, au Bénin et au Nigeria. Enfin, elle s'est intéressée de près à ce qui s'est passé au sein de la communauté béninoise d'Abeokuta *avant* et *après* la crise des carrières.

Cette enquête s'est voulue essentiellement qualitative, procédant à l'aide d'entretiens non directifs, d'observation directe et participative, d'une revue documentaire et d'une collecte systématique d'informations à l'aide de différentes sources très proches des réalités étudiées. En outre, les agents chargés de l'enquête ont pu s'appuyer sur les actions menées par

Tdh sur le terrain, à Za-kpota et à Abeokuta, tandis que l'enquête elle-même se trouvait en partie inscrite dans le système de suivi et d'évaluation des actions opérationnelles.

**Tdh entend mettre aujourd'hui ce matériel d'information à la disposition de tous ceux qui, responsables de projets de lutte contre la traite des enfants, bailleurs de fonds, praticiens de terrain, hommes et femmes de médias, autorités gouvernementales ou membres des organisations internationales, souhaiteraient mieux connaître et mieux comprendre ce qui s'est passé depuis septembre 2003 dans le Zou et à Abeokuta**, afin de déterminer ce qu'il convient aujourd'hui de faire pour améliorer la situation et le sort de centaines voire de milliers d'enfants meurtris ou hautement vulnérables.

## Logique de l'écrit, plan de la publication

Dans le but d'offrir le maximum d'information et d'éléments de réflexion sous une forme simple et lisible, le texte proposé suit une logique d'exposition en 3 parties :

- **Partie 1 : cette première partie décrit les événements qui se sont déroulés entre septembre et décembre 2003** (la « crise ») ; son intention est de mettre en évidence les interventions et les stratégies qui ont conduit, à des niveaux micro et macro, à l'apparition de cette « crise » politico-médiatique puis à sa résolution, laquelle - il faut bien le souligner - ne s'est malheureusement pas accompagnée de la disparition du problème fondamental à l'origine de cette « crise », à savoir le trafic des enfants du Zou vers les carrières et plantations agricoles du Nigéria... ;
- **Partie 2 : ici, il s'agit de décrire et d'analyser les logiques et mécanismes du trafic et de l'exploitation des enfants béninois dans les carrières de gravier d'Abeokuta**, exercice devant permettre de relever les lourds défis posés aux Etats et aux organisations protectrices de l'Enfance par la problématique particulière qui se trouve au cœur du trafic d'enfants entre les communautés du Zou et d'Abeokuta ;
- **Partie 3 : cette dernière partie est consacrée à une revue critique, bienveillante mais sans complaisance, de l'action menée par les pouvoirs publics et les organisations de protection de l'enfance (dont Tdh) en tant que réponse d'urgence face à un problème aussi soudain qu'inacceptable** ; l'analyse du modèle d'intervention, des résultats obtenus et des effets produits par l'action collective conduit à reconsidérer les enjeux passés et actuels de la lutte en faisant notamment ressortir les principales leçons apprises par Tdh au cours des 24 derniers mois (les leçons ressortent sous la forme d'encadrés).

A l'issue de ces trois parties, une simple conclusion vise à récapituler les éléments essentiels tirés de l'action de Tdh et de la recherche menée sur le terrain. **La publication s'achève par une liste de recommandations et de messages spéciaux destinés aux principaux acteurs et partenaires de Tdh**, en guise de plaidoyer pour une démarche de prévention et d'assistance aux victimes résolument tournée vers l'anticipation des « crises », la participation communautaire, la protection rapide des enfants les plus à risque ou en détresse, et la juste compréhension des facteurs et des raisons liés au trafic d'enfants entre le Zou et le Nigéria, aussi bien à la source que dans les zones de destination.

## La « crise » de septembre 2003 ou la révélation d'un trafic d'enfants béninois vers les carrières d'Abéokuta au Nigéria

Qu'est-ce que la « crise » des carrières d'Abéokuta ?

Ce que l'on appelle communément la « crise » des carrières d'Abéokuta correspond au surgissement d'un problème politique et médiatique de grande ampleur suite à la « découverte », en septembre 2003, de centaines d'enfants béninois exploités dans des carrières de gravier situées sur la commune d'Abéokuta, au Sud-ouest du Nigéria. La reconnaissance de ce cas de trafic d'enfants a été suivie d'une action d'urgence visant au retrait, au rapatriement, à la protection et à la réintégration des enfants récupérés des carrières d'Abéokuta. Cette action s'est déroulée sous le contrôle des pouvoirs publics béninois et nigériens, avec l'assistance d'organisations internationales et non gouvernementales spécialisées dans la protection de l'enfance.

Au départ, au début du mois de septembre 2003, la « crise » débute avec la révélation explosive et très médiatisée, surtout au Nigéria, d'une situation choquante et scandaleuse, à savoir que des centaines voire des milliers d'enfants béninois se trouvent maintenus de force et exploités à Abéokuta, au Nigéria. Le chef même de la communauté béninoise d'Abéokuta est personnellement à l'origine de cette révélation. **Contraints de travailler dans des conditions effroyables dans des « trous » ou « carrières », des enfants ayant entre 10 et 15 ans pour la plupart doivent extraire, à longueur de journée, des tonnes de gravier destiné au secteur local de la construction et du bâtiment.**

Selon les rumeurs, il y aurait à l'époque plus de 4 000 enfants travaillant dans des centaines de petites carrières, creusées dans la brousse autour d'Abéokuta. D'autres sources parlent de 6 000 enfants, certaines allant même jusqu'à évaluer leur nombre à près de 16 000 ! Cette révélation, portée par les médias, s'accompagne d'une prise à partie des autorités nigériennes et surtout béninoises : que font les autorités concernées pour venir en aide à ces enfants exploités ?

**Après un flottement de quelques semaines, l'Etat béninois décide de réagir avec force et d'organiser une action d'urgence** avec la coopération des autorités nigériennes concernées ainsi qu'avec l'appui de l'UNICEF, de l'Union Européenne et de certaines organisations non gouvernementales comme la Fondation Terre des hommes (Tdh) et la Croix-rouge Béninoise. Cette action va effectivement démarrer dès la fin du mois de septembre et se poursuivre jusqu'aux premiers jours du mois de décembre 2003. Durant ces trois mois, « l'affaire » fait grand bruit au Bénin, le traitement de la « crise » étant devenu un dossier politique sensible, confié au Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité (MFPSS). Toutefois, suite à la réintégration dans leurs familles de 190 enfants rapatriés du Nigéria (4 décembre 2003), l'intérêt médiatique commence par fortement baisser et la « crise » perd de son intensité.

### Quel âge avaient les enfants rapatriés du Nigéria en 2003 ?

| Nombre par âge          | Age des enfants rapatriés | Représentation en pourcentage |
|-------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| 5                       | De 5 à 7 ans              | 1,9 %                         |
| 17                      | De 8 à 9 ans              | 6,5 %                         |
| 52                      | De 10 à 11 ans            | 19,9 %                        |
| 63                      | De 12 à 13 ans            | 24,1 %                        |
| 50                      | De 14 à 15 ans            | 19,2 %                        |
| 48                      | De 16 à 17 ans            | 18,4 %                        |
| 19 adultes              | De 18 à 19 ans            | 7,3 %                         |
| 7 adultes               | 20 ans et +               | 2,7 %                         |
| 261 individus rapatriés | De 5 à 20 ans             | 100 %                         |

Le problème semble désormais réglé, comme si tout était rentré dans l'ordre, comme si tout ce qui devait être fait avait été fait et qu'il n'y avait plus d'enfants trafiqués à récupérer à Abeokuta. En apparence tout au moins, la « crise » est passée, le temps de l'urgence terminé.

### Deux ans après la fin de la « crise » d'Abeokuta, trois questions méritent cependant d'être posées :

- Que nous a révélé cette « crise » sur la nature et l'ampleur du phénomène qu'il nous a fallu affronter ?

### Ce que la « crise » a révélé sur le trafic des enfants des carrières

La « crise », malgré sa soudaineté, a révélé l'ancienneté et l'ampleur d'un trafic dont personne n'avait encore pris la véritable mesure. En fait, l'ancienneté du phénomène s'est révélée plus facile à démontrer que son ampleur, en l'absence de données quantitatives fiables. Dans la mesure où, officiellement, « seuls » 261 enfants ont pu être retirés des carrières et rapatriés, les chiffres faramineux avancés au déclenchement de la crise n'ont pu être vérifiés. Le sentiment que les choses avaient volontairement été exagérées a alors nourri le doute chez certains responsables et donné un bon prétexte à ceux qui avaient participé ou couvert ce trafic pour tenter d'en occulter la réalité et la gravité.

Cependant, les informations réunies lors de l'enquête menée par Tdh recourent les résultats des enquêtes conduites par la police judiciaire béninoise ou par certains journalistes. Les données obtenues ne prêtent à aucune confusion et confirment la mise à jour, non pas d'une situation récente et conjoncturelle, mais d'un phénomène massif et ancien, ancré socialement et historiquement.

Les entretiens réalisés auprès des enfants récupérés des carrières, des trafiquants repentis, de certaines personnes ressources et des familles ayant envoyé leurs enfants au Nigeria font notamment apparaître plusieurs choses :

- 1) **261 enfants ont été retirés des carrières et rapatriés. Ils**

- Pourquoi la « crise » s'est-elle subitement déclenchée en septembre 2003 et pas plus tôt (par exemple en 2001, année marquée par l'affaire du bateau *Etireno*) ?
- Faut-il considérer aujourd'hui que le problème des enfants des carrières a été définitivement réglé ? Doit-on, au contraire, tirer de cet événement des leçons permettant d'anticiper sur des « crises » à venir ?

avaient pour la plupart entre 10 et 15 ans. Plus de 50 % d'entre eux venaient de passer entre 1 et 2 ans dans les carrières, 35 % entre 3 et 4 ans et le reste entre 4 et 7 ans. Ces données attestent de l'ampleur et de l'ancienneté du trafic.

- 2) **En plus de ces 261 enfants rapatriés, un millier d'autres enfants (au moins) sont revenus dans le Zou sans aucune aide ni protection institutionnelle** (enfants dits de « retour non formel »).

- 3) **Des dizaines voire des centaines d'autres enfants béninois exploités à Abeokuta sont restés cachés plusieurs semaines ou plusieurs mois dans la brousse avant d'être acheminés vers d'autres sites d'exploitation dans le Sud-ouest du Nigeria** (Etats d'Ogun, d'Osun et d'Oyo) où ils ont probablement rejoint d'autres enfants béninois déjà exploités dans des carrières ou des plantations agricoles<sup>1</sup>.

- 4) **Le trafic des enfants béninois vers les carrières et les champs d'Abeokuta a pris son essor au milieu des années 1990 et ses racines remontent même plus loin, jusqu'aux années 1970.** Il est l'œuvre d'individus béninois et non pas de nigériens,

ces individus ayant généralement connu la difficile expérience de la migration économique vers le Nigeria avant d'exercer leurs activités illicites. Certains cependant sont nés au Nigeria, dans des communautés béninoises implantées depuis des décennies suite aux nombreuses migrations et aux invasions guerrières qui ont tissé des liens étroits entre les populations vivant entre le Bénin et le Sud-ouest du Nigeria ;

- 5) **Le trafic révélé à Abeokuta n'est pas seulement un trafic d'enfants du Bénin vers le Nigeria, mais plus spécifiquement un trafic d'enfants entre le Zou et Abeokuta.** En effet, 256 (98, 8 %) des 261 enfants rapatriés se sont avérés être originaires du Département du Zou (Sud du Bénin), 201 (75 %) d'entre eux provenant même de la seule Commune de Za-Kpota. Ces données illustrent les dimensions sociales et historiques d'un trafic reliant deux régions et des populations entre lesquelles d'importants échanges existent depuis le milieu du XVIIIème siècle.

- 6) **Le milieu des trafiquants d'enfants s'est structuré au cours de cette période en strates générationnelles,** comme tout milieu social organisé. Les « aînés » (40-55 ans) ont joué le rôle de pionniers. En augmentant le nombre d'enfants passés sous leur contrôle, ils ont pu « recruter » de nouveaux trafiquants (25-40 ans) qui à leur tour ont grandi dans ce commerce et ont formé dernièrement une troisième génération de trafiquants, beaucoup plus jeune (15-25 ans).

- 7) **La pauvreté croissante des communautés rurales au Bénin n'a fait qu'encourager les trafiquants en leur facilitant les choses et en légitimant leur existence auprès des populations appauvries.** En « empruntant » pour quelques années des enfants contre de petites rémunérations et en offrant parfois à ces enfants la possibilité de s'enrichir en les associant à leur business, les trafiquants ont peu à peu donné vie à un nouveau « modèle » socio-économique, doté de sa propre force de reproduction.

<sup>1</sup> Pour obtenir ces données, Tdh a administré directement un premier questionnaire dans les 66 écoles de Za-kpota, tandis que le CPS confiait aux CLLT le soin d'administrer un second questionnaire dans les 56 villages et quartiers de la commune. Toutefois l'opération n'a pu être réalisée que dans 7 villages seulement.

## Les ressorts du déclenchement de la crise

**Si le trafic des enfants des carrières est une réalité ancienne et massive, pourquoi la « crise » d'Abeokuta ne s'est-elle pas déclenchée plus tôt, dès l'année 2001 par exemple, année où la fameuse**

**affaire du bateau *Etireno* a révélé l'existence d'un important trafic d'enfants entre la rive septentrionale du Golfe de Guinée et le Gabon ?** Puisque la situation perdurait à Abeokuta

### Définition

#### Qui sont les enfants dits « de retour non officiel » ?

**Des centaines d'enfants étaient exploités à Abeokuta. Seuls 261 d'entre eux ont pu être rapatriés. Parallèlement à ces retours par la voie « officielle », des centaines d'autres enfants trafiqués et exploités sont revenus au Bénin de manière informelle,** autrement dit par leurs propres moyens : seuls, accompagnés d'un trafiquant venu se réfugier au Bénin pour échapper aux poursuites, ou encore avec l'aide d'un membre de leur famille venu les chercher au Nigeria ou à la frontière.

Une étude menée en 2004 par Tdh en collaboration avec le Centre de Promotion Sociale (CPS) de la commune de Za-kpota et avec l'appui des Comités locaux de Lutte contre le Trafic (CLLT) a permis d'établir qu'au moins **178 enfants originaires de Za-kpota** avaient travaillé dans les carrières d'Abeokuta jusqu'en septembre 2003, avant d'en revenir par la **voie non officielle** entre septembre et novembre 2003.

Ces chiffres ne concernent que la commune de Za-kpota, où les conditions de collecte ont été difficiles en raison de l'hostilité ou de la méfiance des populations. Il est donc permis de penser que ces 178 enfants ne représentent qu'un faible pourcentage de l'ensemble des enfants « de retour non officiel » à l'échelle du Zou, plus encore à celle du Bénin tout entier.

depuis une dizaine d'années au moins, pourquoi cette « crise » s'est-elle finalement déclenchée en septembre 2003 ? Une analyse fine des contextes « micro » et « macro » dans lesquels la « crise » d'Abeokuta s'est déclenchée tord le cou à plusieurs idées reçues et peut aider à comprendre la façon dont les choses se sont déroulées, dans leurs aspects positifs comme dans leurs limites et leurs insuffisances.

Première idée reçue qu'il nous faut balayer : ce ne sont ni des ONG de protection de l'enfance, ni les pouvoirs publics, ni même des groupes civiques révoltés contre l'exploitation des enfants qui ont prévenu les médias et déclenché le scandale suite auquel l'action d'urgence a été mise en œuvre. Non, **ce sont très paradoxalement des membres de la communauté béninoise, eux-mêmes impliqués dans le système d'exploitation des carrières et du travail des enfants, qui ont porté au grand jour l'information sur ce trafic** et ont organisé des rafles pour se saisir de la main d'œuvre des autres trafiquants et les remettre aux mains de la police locale. Ainsi a débuté ce que les trafiquants et leurs jeunes victimes ont appelé la « guerre » : non pas la guerre menée par l'Etat et les ONG contre les trafiquants, mais la guerre *entre* trafiquants, exploitée par la suite par les acteurs de la lutte contre le trafic.

**Mais alors, pourquoi cette « guerre » ? Pour au moins deux raisons : l'une individuelle, l'autre structurelle.**

**La « guerre » est en effet partie d'un homme, chef traditionnel de la communauté béninoise d'Abeokuta**, notable parmi les notables et connu pour ses pouvoirs de guérisseur. Il s'en est pris soudainement à ceux qui contestaient son autorité et oeuvraient pour transformer le statut politique et juridique actuel de « sa » communauté, *The Egun Community*. Autour de lui se sont rassemblés des protégés ou des alliés, mais leurs adversaires aussi se sont rapidement organisés. **L'affrontement s'est alors nourri des divisions et conflits d'intérêt existant au sein de la communauté, autour de gros enjeux économiques (en grande partie liés au système des carrières<sup>2</sup>) et à cause de solidarités ethniques**, le camp du chef semblant dominé par des Gouns originaires de l'Ouémé (Bénin) alors que les leaders adverses étaient majoritairement Fons, en provenance du Zou (Bénin). Ayant en vain tenté de faire

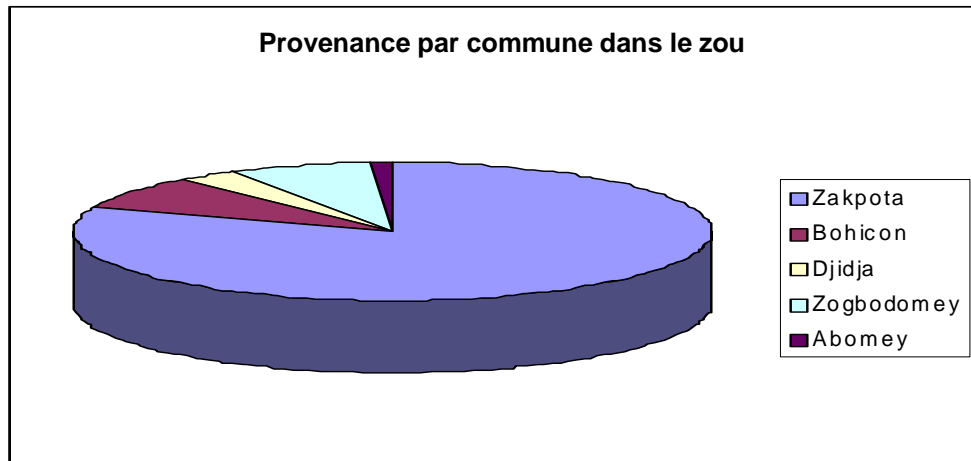
passer leur action pour une entreprise humanitaire, probablement pour obtenir des soutiens politiques et financiers, le chef et ses alliés ont à leur tour été dépossédés de « leurs » enfants. La « guerre » entre trafiquants a fini par déstabiliser toute la communauté béninoise et par provoquer un vent de panique après l'arrestation de 7 trafiquants, dont le principal ennemi du chef de l'*Egun Community*. Pour finir, ce dernier a lui-aussi été arrêté et déporté vers le Bénin, quelques mois plus tard. Autorisé par la suite à revenir vivre au Nigéria, son procès au Bénin reste en attente.

**L'analyse « micro » de la « crise » fait donc apparaître des éléments fort intéressants pour comprendre pourquoi les opérations de récupération n'ont pas obtenu les résultats escomptés**, la majorité d'entre elles ayant été l'œuvre, jusqu'en novembre 2003, de groupes d'intérêts privés et non de forces gouvernementales. Or, quand celles-ci et les ONG ont voulu intervenir sur les sites d'exploitation pour détecter et sortir les enfants du trafic, elles se sont heurtées à un système d'alerte et de surveillance qui a fait échec à leurs tentatives. Les trafiquants ont même réussi à récupérer, dans des lieux de transit supposés sécurisés, des enfants qui avaient été retirés des carrières et attendaient leur rapatriement vers le Bénin...

**Ce que cette analyse « micro » ne peut expliquer, en revanche, c'est la raison pour laquelle un conflit socio-économique si localisé a pu déclencher une véritable affaire politico-médiatique au Nigeria puis au Bénin.** Ici interviennent les contextes « macro » de cette « crise », notamment deux facteurs principaux :

- la forte pression internationale mise depuis la fin des années 1990 sur le Bénin et le Nigeria en matière de lutte contre les trafics d'enfants ;
- la conjoncture politique tendue entre le Bénin et le Nigeria durant les mois précédents la « crise », avec la signature, à Badagry en août 2003, d'un *Memorandum of Understanding* portant sur trois enjeux liés au contrôle des frontières

Plus de 75% (201 sur 261 enfants rapatriés) des enfants proviennent de la commune de Zakpota .  
 Dans le Zou, les enfants de Zakpota représentent 77% des enfants rapatriés



pa  
 y  
 s : le grand banditisme transfrontalier, la contrebande de divers produits et... le trafic des personnes.

Ces deux facteurs sont, de toute évidence, à l'origine de la vive réaction des autorités nigérianes et béninoises à cette nouvelle affaire de trafic

d'enfants. Ils expliquent que, dans ces conditions, un processus de politisation et de médiatisation du problème se soit rapidement mis en marche et qu'au Bénin, notamment, de gros efforts de communication aient été déployés par le MFPSS pour faire connaître, justifier et valoriser son action.

### Fin 2005, des centaines d'enfants du Zou sont toujours exploités au Nigéria

Les efforts de plaidoyer développés par la communauté internationale et les organisations de défense des droits de l'enfant ont porté leurs fruits en cette fin d'année 2003. Il a fallu, certes, une conjoncture bien particulière pour en arriver là, mais, en

définitive, une action concrète et d'envergure a été engagée et conduite de manière coordonnée entre deux Etats voisins, avec l'appui de plusieurs autres acteurs nationaux et internationaux. A l'inverse, l'on peut se demander si le climat en question n'a pas affecté cette action, dont le caractère social et humanitaire s'est trouvé par moment occulté par les enjeux politiques et médiatiques. N'est-ce pas dans le souci d'apaiser la situation et de ne pas trop s'exposer à de nouveaux coups de projecteur que la « crise » a ainsi été gérée par les autorités gouvernementales ? N'a-t-on pas, ce faisant, oublié les centaines d'enfants de retour non officiel, les dizaines de trafiquants restés en liberté et la complicité active des familles dans le départ de leurs enfants pour les carrières ? Ces indices démontrent que le phénomène est appelé à se renouveler, que d'autres « crises » se préparent dans un futur plus ou moins proche. En les occultant, n'a-t-on pas fait comme si le problème avait été

#### Témoignages (I)

##### Un phénomène déjà ancien et socialement structuré

**Témoignage d'un délégué et de conseillers d'un village de Zakpota :** « Les hommes ont commencé par migrer vers la zone Mahi [au début des années soixante-dix] pour travailler dans l'agriculture (...) et comme les enfants étaient nombreux ils en amenaient une partie avec eux et ils les laissaient là-bas pour continuer à travailler et eux, de temps en temps, rentraient au village avec le fruit de leurs travaux pour entretenir les autres membres de la famille qui sont restés à la maison. (...) Quand ils arrivaient à Mahi ils se rendaient compte qu'ils pouvaient continuer en Côte d'Ivoire et ils en revenaient en voiture, bien habillés. »

**Témoignage d'un ancien trafiquant :** « D'abord c'est les enfants qui suivaient les adultes de leurs familles. Comme ils ramenaient des bonnes choses cela motivait d'autres enfants et des familles. (...) La première fois j'ai amené deux enfants (en Côte d'Ivoire). (...) Au fil des années je m'étais rendu compte que les carrières (du Nigéria) étaient plus intéressantes d'un point de vue du profit. J'avais trente enfants que j'ai divisés en trois groupes. »

durablement réglé alors que n'a été entreprise qu'une simple action d'urgence?...

En cette fin d'année 2005, la responsabilité de Terre des hommes et de toutes les organisations qui se sont engagées contre ce trafic est d'en rappeler les réalités et de lancer un appel pour que, tirant les leçons du passé, les responsables de tous niveaux anticipent à l'avenir sur les événements et déjouent les pièges du local, ainsi que ceux de l'international.

**Au Nigeria, dans plusieurs Etats proches du Bénin, des centaines**

## Témoignages (II)

### Comment on a été arrêtés dans les carrières...

**A., 13 ans :** « C'est Chef X. (Chef de la Communauté béninoise d'Abeokuta) qui a demandé de nous arrêter. Puis il est venu vérifier notre arrestation à la police. »

**R., 12 ans :** « [après notre arrestation], Baba Y. (notable béninois d'Abeokuta) est venu dire qu'on allait nous libérer. Mais je n'ai pas compris pourquoi ça n'a pas été fait. Parfois il relâche certains, parfois il vous remet à la police. »

**P., 15 ans, ex-chef de gang, frère cadet d'un jeune trafiquant autrefois lui-aussi exploité :** « Baba Y. et le chef d'E. sont venus nous arrêter dans le véhicule de Baba Y. pour nous amener à l'immigration. Il y avait 9 enfants et trois adultes. Baba Y. nous a dit que dès qu'il aurait réglé le problème ils pourraient retourner à Abeokuta. »

**P., 15 ans :** « Baba Y. et Chef X. étaient des amis mais quand Baba Y. a appris que Chef X. était sur le point de faire rentrer les enfants, il n'a pas été d'accord. »

d'enfants béninois de 6 à 15 ans se trouvent toujours quotidiennement exploités dans des champs, des plantations et des carrières. Leur sort est frappé du sceau de l'indifférence et, à l'avenir, si rien n'est fait, leur nombre ne peut que croître.

Faudra-t-il attendre que les trafiquants se déchirent à nouveau pour leur

venir en aide ? A-t-on tiré toutes les leçons des précédentes expériences pour savoir exactement quelles interventions il nous faut entreprendre, dans l'intérêt supérieur de ces enfants et compte tenu des réalités qui les entourent ?

<sup>1</sup> L'on comprend mieux les chiffres énormes avancés par certaines sources si on les rapporte, non pas à la seule ville d'Abeokuta, mais à l'ensemble de l'Etat d'Ogun et des autres Etats limitrophes

<sup>2</sup> Voir la partie suivante : « Le système des carrières », p. 17

### Qu'entend-on par l'exploitation d'un enfant ?

**La notion d'exploitation n'est pas définie en tant qu'action ou que processus par le Protocole de Palerme.**

Cependant, ce protocole mentionne les formes d'exploitation sur lesquelles peut déboucher la traite des enfants : l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes.

Notons que la plupart des formes d'exploitation mentionnées dans le protocole de Palerme sur la traite ont été définies dans d'autres conventions internationales\*. Le terme « exploitation » est employé pour faire référence à des situations qui sont prohibées en tant qu'abus des droits humains, mais pas dans le sens marxiste classique selon lequel un employeur tire un profit du travail d'un employé. (In Dottridge Mike. « Kids as commodities? Child trafficking and what to do about it », FITDH, May 2004)

\* Conventions C182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants (1999), Convention C138 de l'OIT sur l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) ; Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993) ; Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) ; Convention relative à l'esclavage (1926), Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956).

**Dans l'approche de Tdh en Afrique de l'Ouest**, la définition retenue pour identifier, dénoncer et agir contre l'exploitation d'un enfant par le travail qualifie « d'exploitation » toute action d'abuser du travail d'un enfant pour en tirer un profit (économique, matériel ou autre) en incitant, contraignant ou astreignant l'enfant à un travail comportant des surcharges relatives à ses capacités personnelles et étant susceptible de compromettre son éducation, de nuire à sa santé, à sa sécurité, à son intégrité, ou à son développement physique, mental, sexuel, spirituel, moral ou social.

Ces nuisances faites à l'enfant correspondent non seulement à des atteintes aux principaux droits universellement ou internationalement reconnus à chaque enfant, mais aussi à des atteintes aux droits normalement reconnus aux autres enfants au sein de la société où vit l'enfant exploité, ou à laquelle il appartient.

# LE SYSTEME DES CARRIERES

## Logiques et mécanismes du trafic et de l'exploitation

*Lorsque l'action en faveur des enfants trafiqués d'Abeokuta s'est déclenchée vers la fin du mois de septembre 2003, dans le climat de « crise » que nous connaissons, un élément fondamental manquait à tous les acteurs pour comprendre le phénomène auquel ils étaient confrontés et pour adopter les stratégies les plus pertinentes. Cet élément n'est autre que la connaissance de l'univers des carrières et, plus largement, des logiques et des mécanismes constitutifs de la forme bien spécifique de trafic d'enfants dont il est ici question. Entre temps, l'enquête que les équipes de Tdh ont conduite à Abeokuta et dans le Zou au cours de l'année 2004 a permis de réunir suffisamment d'informations pour clarifier ce point. Il est donc possible aujourd'hui de s'interroger avec un peu plus de recul sur la situation qui prévalait à Abeokuta au moment des faits, pour tenter notamment de comprendre pourquoi tant d'enfants béninois, notamment du Zou et de Za-kpota, travaillaient à l'époque dans les carrières d'Abeokuta, et pour quelles raisons ce trafic n'a jamais été dénoncé auparavant, ni par la communauté béninoise d'Abeokuta, ni par les communautés de provenance des enfants, ni par les autorités et les populations nigérianes d'Abeokuta.*

## Les carrières : fonctionnement et organisation

Il existe trois types de carrières dans la région montagneuse d'Abeokuta : des carrières de sable (*Kindo* en langue yoruba), de gravier ou de granit. Les carrières de sable et de gravier sont des lieux où l'on creuse le sol pour en extraire la matière recherchée. Dans le cas du gravier, celui-ci se présente, soit naturellement sous la forme de gravillons, soit sous celle de cailloux qu'il faut extraire du sol et casser en petits morceaux pour en faire du gravier. Le travail est différent avec le granit, qui est présent en surface, par blocs ou rochers que l'on brise en les chauffant avec des fagots de bois et dont on peut faire des ustensiles de cuisine (planche de granit taillée et ustensile de broyage), des enduits de revêtement pour les murs ou du petit gravier pour la fabrication du mortier. Les carrières dans lesquelles ont travaillé les enfants rapatriés du Nigeria étaient essentiellement des carrières de gravier, autrement dit de petits gisements prenant les apparences de « trous » dans lesquels des groupes de deux à trois enfants, appelé « gangs », travaillaient durant plusieurs semaines avant de se déplacer vers un autre gisement.

La finalité de ce type de carrières est simple : remplir la plus grande quantité possible de camions (25 à 30 pour un bon gisement) en gravier destiné à l'industrie du bâtiment et à la construction.

**Mais qui organise cette production et son écoulement ? Qui possède les carrières ?**

- 1. Il y a d'abord le propriétaire du terrain sur lequel se trouve le gisement.** Il s'agit soit d'un véritable propriétaire, soit d'un individu, appelé « intermédiaire », qui parfois s'arroge le droit de contrôler le gisement dans la mesure où le véritable propriétaire (l'Etat dans certains cas) n'est pas en mesure de faire valoir ses droits. Les propriétaires sont presque toujours des nigériens du cru, d'ethnie Yoruba, **généralement des notables locaux ou de riches et puissantes personnalités d'envergure nationale.**

2. **Vient ensuite l'intermédiaire,** auquel s'adresse le propriétaire du terrain pour lui proposer l'exploitation du gisement contre une somme payée de façon hebdomadaire et calculée en fonction du nombre de « gangs » travaillant sur la carrière. Ces intermédiaires sont **généralement des femmes nigérianes d'ethnie Yoruba.**
3. **Pour exploiter le gisement, l'intermédiaire a besoin de main d'œuvre et c'est au trafiquant/employeur qu'il ou elle s'adresse pour la lui fournir.** L'intermédiaire livre les outils de travail, contacte les acheteurs, contrôle les chargements de camions et reçoit des mains des transporteurs l'argent de la vente du gravier.
4. **Le trafiquant/employeur se charge donc de mettre à disposition de l'intermédiaire les enfants qui composeront le gang.** Il les recrute lui-même, parfois avec l'aide d'un rabatteur, les achemine depuis le Bénin, prend en charge leur alimentation et leur hébergement et, en échange de ses services, perçoit de l'intermédiaire 50 à 60 % du prix de la vente de chaque chargement de gravier. Il est le véritable propriétaire des enfants, leur patron. D'ailleurs, il n'est pas appelé « trafficker » mais considéré comme un « boss ». **Tous les trafiquants des carrières que Tdh a pu identifier depuis**

**2003 étaient des ressortissants béninois,** qu'ils portent des noms béninois ou qu'ils les aient anglicisés et « nigérianisés », afin d'augmenter leurs chances d'obtenir la nationalité nigériane.

5. **Le transporteur, chauffeur et/ou propriétaire du camion, achète le gravier sur site auprès de l'intermédiaire,** le fait charger par les enfants et tire son profit de la revente de ce gravier sur le marché de la construction. Les transporteurs sont le plus souvent des nigériens, parfois des béninois.
6. **L'enfant, entre 6 et 18 ans, sert de main d'œuvre docile et bon marché au sein de ce système.** Recruté par le trafiquant/employeur, si possible assez jeune pour ne pas contester son autorité mais pas trop jeune non plus pour pouvoir produire un travail rentable, il vit et travaille entre 5 et 7 jours par semaine sur les carrières. Sa durée de « contrat » est normalement de 6 ans (3 cycles de deux ans), années durant lesquelles il ne perçoit pas à proprement parler de salaire. En revanche, il peut gagner en fin de cycle une bicyclette et/ou une radio. Une modique somme d'argent est remise à ses parents à des dates précises et périodiques au cours de ses 6 années de travail forcé et de semi-esclavage.

### Trafic et exploitation dans les carrières : une montagne de profits !

**Le système des carrières s'avère en réalité basé sur l'exploitation de deux ressources : le gravier et... la force de travail des enfants.** Il s'agit d'un commerce juteux pour les différentes parties, et l'on comprend mieux en analysant les logiques d'intérêts qui se combinent autour de l'activité des carrières pourquoi des populations aussi diverses (Nigériens et Béninois d'Abeokuta, Béninois du Bénin) ont accepté, encouragé, entretenu ou banalisé ce phénomène au cours des dix dernières années. Seuls les enfants travailleurs et leurs parents ne semblent pas gagner grand-chose dans ce commerce. Encore faut-il rapporter ce maigre gain à leur misérable conditions de vie pour comprendre l'intérêt et la valeur qu'il peuvent lui accorder.

Les parents trouvent en effet leur compte dans cette affaire en se déchargeant durant plusieurs années d'une bouche à nourrir et en percevant, **généralement tous les deux ans, une somme allant de 75 à 150 000 Francs CFA (entre 115 et 230 euro)<sup>1</sup>.** Certes, il s'agit là d'une somme incroyablement basse si on mesure le travail accompli par un enfant des carrières en 24 mois de labeur : l'équivalent de 3 à 6 000 F CFA par mois (5 à 10 euros) ! Mais **cette somme est versée en espèce et en une seule fois à des parents (souvent des agriculteurs) qui individuellement ne gagnent même pas 200 000 F CFA (300 euros) par an** de la vente de leur production ou de leur propre force de travail...

**Les gains réservés à la main d'œuvre apparaissent néanmoins**

dérisoires si on les compare aux profits engrangés par les trafiquants. La somme perçue par un trafiquant sur la vente d'un seul chargement de gravier (1 camion) est en effet de 16 000 F CFA (24 euros). Le prix de vente du chargement sur créer l'occasion de leur faire une offre qu'ils ne pourront refuser. Inutile de se fatiguer à tromper autrui et de passer par des intermédiaires : les autres membres de la famille savent très bien ce que signifie partir travailler loin des siens et extraire du gravier dans des carrières. Inutile également de trouver par la suite des « clients » qui voudront bien lui louer ou lui acheter les enfants, puisqu'il est le bénéficiaire direct de leur exploitation. En revanche, il se doit dans ce contexte de payer régulièrement le « salaire » des enfants et de prendre un minimum soin d'eux pour ne pas avoir plus tard à rendre des comptes aux membres de sa propre famille. Cette manière de procéder en famille a aussi ses avantages en terme de contrôle de l'enfant, conditionné pour obéir à son oncle naturel, et facilite les choses au cas où l'enfant aurait un accident et qu'il faudrait gérer le problème avec ses parents. Enfin, le trafiquant peut s'offrir le luxe d'accorder leur dû aux enfants ou à leurs parents à l'occasion de cérémonies festives organisées en famille, souvent à la fin de l'année, dans un cadre où, disposant de l'argent et d'un rôle prééminent, il fait montre de largesses, étale ses biens et ses richesses, distribue de petits cadeaux, engage des frais plus conséquents pour la collectivité et renforce son prestige et son pouvoir dans l'esprit de sa communauté.

L'autre manière de recruter se rapproche plus d'autres formes de trafic bien connues dans la sous région. Certains individus qui trafiquent « en famille » ne rechignent d'ailleurs pas non plus à pratiquer également ce second

modèle. Ici, le trafiquant prospecte dans des zones pourvoyeuses d'enfants où il sait avoir de grandes chances de détecter ses cibles. S'il doit utiliser un rabatteur pour repérer les enfants et lui préparer le terrain, il lui offre 5 000 F CFA (8 euros) par tête et entre en scène comme un sauveur, attendu comme le

### Témoignages (III)

#### Comment on a été (mal)traités dans les carrières...

**S., 12 ans :** « Nous travaillions sept jours sur sept. (...) Du lundi au samedi, nous faisons de l'extraction de gravier et le dimanche, nous allons aux champs pour la culture de tomate et de piment. (...) Pour manger le patron nous permettait de manger deux épis de maïs par jour et le week-end il nous amenait de la farine de maïs. »

**S., 12 ans :** « D'abord quand l'enfant arrive il reste deux semaines en apprentissage et puis il forme équipe avec un autre plus expérimenté qui devient chef de gang. À partir de ce moment-là, on exige de lui un certain nombre de camions par semaine. »

**A., 11 ans, issu d'une famille de trafiquants :** « Nous ne rentrions jamais à la maison. Nous dormions à la carrière. Nous mangions deux fois par jour de la farine de manioc ou du maïs avec du piment acheté par le chef gang. Il reçoit du patron 3 000 à 3 500 Nairas (8 000 F CFA, 12 euros) par semaine pour notre alimentation. »

**Monsieur V., ancien trafiquant :** « Pour la semaine on donne pour la nourriture 600 N pour les 2 enfants et le samedi on leur donne en plus 100 N à chacun. Il y a un minimum établi entre 500 et 800 N par semaine, mais chaque patron peut varier cela et donner plus, jusqu'à 2.500 pour les 2 enfants mais souvent le plus expérimenté abuse de l'autre et garde tout l'argent pour lui. »

messie ! Les parents qui décident d'envoyer leurs enfants au Nigeria se trouvent généralement dans un besoin urgent de liquidités. Une avance de 10 à 30 000 F CFA (15 à 45 euros) doit alors suffire à conclure la transaction. Mais, dans ce cas, l'enfant court beaucoup plus de risques d'être maltraité et les parents de ne pas recevoir la totalité de la somme d'argent qu'ils escomptent puisqu'il n'existe pas de liens du sang ou de parenté pour servir de garde-fous au trafic. Le trafiquant n'hésite pas parfois à mentir sur la véritable destination de l'enfant et, derrière ce genre de transaction, se cachent des intentions plus cupides et immorales que dans le premier cas de figure.

En dehors de ces deux modalités de recrutement, l'enlèvement d'un enfant à des fins de travail forcé demeure une exception dans le cadre du trafic des carrières. Ce cas existe pourtant et a été rapporté aux enquêteurs de Tdh.

## Les conditions de départ et de vie quotidienne des enfants dans le système des carrières

Si le trafiquant et les parents s'entendent le plus souvent sur la destination et le motif du départ de l'enfant, ce dernier, quant à lui, sait qu'il va au Nigéria mais il est peu ou mal informé sur les réalités qui l'attendent et sur le travail qu'il devra accomplir. Parmi les témoignages recueillis, certains racontent qu'on leur avait fait croire qu'ils allaient travailler dans une buvette, aider à l'extraction du vin de palme ou faire le ménage dans un foyer domestique : des emplois réputés moins pénibles que le travail des carrières. Néanmoins, **d'autres enfants avaient déjà entendu parler d'Abeokuta et rêvaient d'y gagner leur autonomie, en imitant leurs frères et en quittant leurs conditions de vie ou de travail actuelles. Pour ceux-là, le départ vers les carrières était synonyme d'espoir, même s'ils supposaient avec raison que l'épreuve qui les attendait serait très difficile.** Plutôt que de travailler les champs au Bénin pour aucun bénéfice, ils préféreraient tenter leur chance dans les carrières au Nigeria, voire dans l'agriculture, même s'il est connu que les carrières rapportent deux fois plus que les plantations, même au Nigeria.

**La souffrance est effectivement au rendez-vous dans les carrières.** Durant deux semaines, chaque enfant est d'abord placé en apprentissage avant d'être associé à un autre enfant plus expérimenté, présent depuis deux ou trois ans à Abeokuta. Celui-ci va jouer le rôle de « chef de gang » et abuser fréquemment de son pouvoir : pouvoir de gérer l'argent de la semaine pour l'achat de nourriture, de faire travailler l'autre plus durement et plus longtemps, de le battre s'il est plus petit et moins fort que lui... **Les conditions de vie et de travail sont très dures :** l'activité physique est intense et dangereuse, particulièrement éprouvantes pour les genoux et les mains, avec de nombreux risques d'accident. Les journées de travail sont longues (8 à 10 heures), les journées de repos réservées au week-end à condition que l'enfant ne soit pas

envoyé aux champs. En semaine, la nuit, il faut dormir dans les trous ou sous un abri de fortune. **La violence entre enfants est permanente mais il arrive aussi que les adultes maltraitent les enfants et leur infligent coups, brimades et injures.** Le plus dur, peut-être, est de devoir se contenter de gari, de pâte de maïs et de piment comme nourriture quotidienne, avec la faim qui tenaille le ventre, la fatigue qui endolorit les membres et qui alourdit la tête. Quand aux conditions sanitaires et d'hygiène, elles sont forcément très mauvaises puisque les enfants doivent vivre dans la brousse durant les  $\frac{3}{4}$  de la semaine et la plupart du temps ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour trouver de quoi se laver, se vêtir et se soigner. Avec cela, **l'éloignement des parents et des amis affecte le moral des enfants, surtout des plus petits qui sont aussi les plus exposés aux abus et à l'exploitation.**

Pendant ses deux premières années, l'enfant trafiqué se retrouve donc dans une position extrêmement vulnérable et grandit à l'école de la souffrance morale et physique, qui est le lot quotidien des petits habitants des carrières. Le risque de décès est possible, un tel cas ayant été rapporté au cours d'un entretien avec un enfant. Pourtant, il n'est pas évident que cette épreuve leur paraisse nécessairement pire que la vie qui était la leur au village. Les témoignages reçus laissent parfois planer le doute sur le ressenti profond et le jugement de l'enfant. Peut-être parce que, n'étant plus prisonnier de la situation, il banalise ce qui lui est arrivé (pouvoir de résilience) ; ou aussi parce que, au fil du temps, il s'est endurci et résigné à devoir affronter cette dure réalité, préservant au fond de lui le secret espoir de gagner au bout de l'épreuve une vie meilleure, à commencer par un vélo, une radio ou quelques dizaines de milliers de francs CFA, lui qui n'a jamais possédé un billet de 5 000 Francs (8 euros)...

## Témoignages (IV)

### Pourquoi on est venu travailler dans les carrières...

**P., 15 ans, ex-chef de gang, frère cadet d'un jeune trafiquant autrefois lui-aussi exploité :** « Mes parents ont décidé de m'envoyer parce que mon frère était revenu avec des choses : poste radio, moto, habits. La moto sert maintenant comme **Zemidjan (taxi-moto)** et c'est ma mère qui l'exploite. »

**F., 15 ans :** « Je voulais faire l'apprentissage de maçonnerie mais pour faire le contrat j'avais besoin de 20 000 CFA. Comme je n'avais pas l'argent mon père m'a amené au Nigeria. »

**Monsieur V. :** « Il y a 3 ans (2001), [le départ aux carrières] est devenu criard en raison de la chute de la production du coton et les bas prix. (...) Il y a eu la sécheresse et la récolte a été très mauvaise. Les gens se sont endettés. »

**Groupe de femmes « Vivote » :** « La raison principale c'est les dettes, [dues] aux maladies, aux dépenses de funérailles et au mariage. »

**V., directeur d'école :** « J'ai des enfants qui travaillent bien et brutalement ils disparaissent. (...) Le père doit emprunter de l'argent mais le prêteur lui donne la condition de lui donner un enfant et l'enfant disparaît. (...) Quand le père a besoin de nouveau d'argent, comme il connaît déjà le système, il envoie un deuxième. »

**Famille B., comptant plusieurs trafiquants :** « C'est l'oncle maternel qui a pris l'habitude d'amener des enfants au Nigeria pour soulager les souffrances de la famille. Il s'agit de diminuer la charge de la famille. Le trafiquant fait une offre d'assistance à la famille. (...) Avant on n'envoyait pas les enfants scolarisés, mais quand il n'y a pas les moyens de les maintenir à l'école, on les envoie aussi. »

## Evolution et cycles d'exploitation : la carrière des enfants des carrières

Le premier cycle de l'exploitation dans les carrières s'achève au bout de ces deux années par un séjour de quelques semaines au village, à la maison, pour les fêtes de fin d'année. C'est à ce moment que le trafiquant paie les parents de l'enfant et s'assure que celui-ci va revenir à Abeokuta finir son « contrat ». Il reste alors à l'enfant deux autres cycles de deux ans à terminer. Ces deux cycles, il va les passer en grande partie comme chef de gang et participer ainsi à la reproduction de la domination exercée sur les enfants par les adultes dans le système des carrières. L'expérience aidant, l'enfant apprend à son tour à tirer profit de la situation sur un plan matériel et à améliorer son quotidien en abusant des autres, notamment en détournant des sommes d'argent destinées aux intermédiaires ou aux trafiquants. Profitant de leur absence, il organise lui-même des chargements supplémentaires de gravier et fait durement travailler de plus jeunes enfants pour maintenir un niveau de productivité suffisant pour masquer son business. **A 13 ou 14 ans, un enfant arrivé vers 10 ans à Abeokuta n'est plus une simple victime innocente du système. Il en est une victime, certes, mais il en est devenu aussi l'un des rouages et s'oriente progressivement vers une carrière de trafiquant,** qu'il pourra embrasser dès l'âge de 16-17 ans, lorsqu'il aura été « libéré » après ses 6 années de bons et (pas très) loyaux services. Alors s'ouvre devant lui une nouvelle carrière, beaucoup plus lucrative mais totalement immorale. Le malheur,

derrière l'apparent succès que recouvre l'enrichissement rapide que va connaître le jeune trafiquant, c'est que l'ouverture de cette « carrière » signe en fait l'échec complet d'une forme d'éducation parentale qui, en livrant les enfants à l'école du trafic et de l'exploitation, a abandonné toute chance de transmettre la part d'humanité et de dignité déposée dans la culture communautaire, et pris ainsi le risque de fabriquer des individus sans vergogne, entièrement tournés vers la recherche du profit économique et dépourvus de connaissances, de savoir-faire et de capacités autres que celles qui permettent de survivre dans l'enfer des carrières et de gagner sa place aux côtés des aînés.

<sup>1</sup> Depuis la création de l'euro, le taux de change officiel en vigueur au Bénin est de 1 euro pour 655 Francs CFA.

## Témoignages (V)

### Le trafic, une affaire de pauvreté... et de mentalités

**F., villageois :** « Celui qui a beaucoup d'enfants est très respecté, vous pouvez faire n'importe quoi et les gens auront peur d'affronter le nombre d'enfants derrière vous. C'est un honneur, une marque de prestige social. »

**V., directeur d'école :** « Quand les familles n'ont pas l'argent [entre 7 000 et 8 000 F CFA par an pour les frais de scolarité d'un enfant], même si l'enfant travaille très bien, elles retirent l'enfant de l'école et l'envoient au Nigeria. »

**B., villageois :** « L'enfant, c'est une richesse. Dès que vous avez un enfant ça veut dire que vous avez de quoi exploiter, vous n'allez plus mourir de faim, il va subvenir à vos besoins. »

**V., directeur d'école :** « Les parents ne voient que l'argent qu'on leur donne et la belle maison que le trafiquant construit. C'est tout un système : lorsque votre enfant accepte de suivre, il va apprendre le métier et il deviendra trafiquant à son tour, on va le libérer après, alors il pourra aussi construire une maison. »

**A., villageois :** « Ces enfants sont à moi et je suis déjà vieux. Il faut que je mange dedans avant de mourir. »

# L'ACTION

## L'action en faveur des enfants des carrières d'Abeokuta : Récit, leçons apprises et perspectives

*Au Bénin, dès les premiers jours du mois de septembre 2003, relayées par la presse et les services diplomatiques, des informations signalant l'existence de centaines, voire de milliers d'enfants béninois victimes de trafic et d'exploitation à Abeokuta commencent à parvenir aux oreilles des autorités gouvernementales, de la communauté internationale et des organisations de protection de l'enfance. C'est le déclenchement de la « crise ». En réponse à la situation, et **en l'absence d'un plan de sauvetage préétabli, les acteurs concernés vont devoir s'organiser de manière improvisée et élaborer, dans l'urgence, un plan d'action visant à porter secours aux enfants trafiqués.***

Avec le recul, l'on peut se rendre compte que la stratégie consistant à organiser rapidement le retour des enfants victimes, d'abord au Bénin, ensuite dans leurs foyers, s'est imposée à tous les acteurs pour au moins deux raisons :

- d'une part, à cause de la pression exercée par l'Etat nigérian pour que ces enfants béninois, perçus tantôt comme des victimes de trafic, tantôt comme des travailleurs clandestins, quittent au plus vite son territoire ;
- d'autre part, en raison du caractère humanitaire de ce type d'opération, orienté sur la détresse des enfants trafiqués et l'urgente nécessité de les sortir de la situation de travail forcé dont ils se trouvaient prisonniers.

Au sein du gouvernement béninois, le Ministère de la Famille, de la Protection sociale et de la Solidarité (MFPSS) sera chargé de conduire cette action avec le soutien de l'UNICEF, de l'Union Européenne et de quelques organisations possédant une expérience reconnue en matière de lutte contre le trafic d'enfants. L'intervention réalisée en faveur des enfants des carrières possède donc, dès l'origine, un caractère d'urgence qui explique qu'aucune solution alternative au rapatriement n'ait été envisagée pour

ces enfants quels que soient leur âge, les conditions dans lesquelles ils avaient pu arriver au Nigeria, les liens de parenté qu'ils pouvaient avoir avec des foyers béninois installés à Abeokuta ou leur propre volonté de rester ou de quitter le Nigeria. Le souci, pour les uns, de régulariser au plus vite la situation, pour les autres, de soustraire définitivement ces victimes au contrôle exercé par leurs bourreaux a fait qu'un mode d'intervention unique a été choisi. Basé sur le principe du rapatriement, celui-ci s'est également inspiré du modèle d'accueil et de protection proposé par les principales ONG partenaires, à savoir un modèle fondé :

- 1) sur l'accueil des enfants victimes et leur réhabilitation en milieu institutionnel ;
- 2) sur la recherche des parents et la réintégration des enfants dans leurs familles d'origine.

Dès la fin septembre 2003, plusieurs vagues d'enfants récupérés des carrières et rapatriés vers le Bénin ont été introduites dans un cycle d'intervention dont les principales étapes furent l'accueil en milieu institutionnel, l'identification de besoins spécifiques pour les individus les plus traumatisés, la restauration de tous les enfants dans leurs principaux droits (alimentation, hébergement, sécurité, affection, hygiène, santé, éducation, loisirs, ...), un séjour de deux à trois mois dans les espaces d'accueil pour garantir l'effectivité de la réhabilitation physique et psychologique, une enquête sociale menée pour retrouver les parents de chaque enfant et s'assurer des conditions de son retour en famille et,

enfin, la réintégration des enfants dans leurs familles et leurs milieux d'appartenance.

**Par manque de préparation et d'expérience de l'action collective, il faut reconnaître qu'il n'a pas été facile de mettre en place cette action et de la réaliser.** On doit donc mettre au compte du MFPSS et de l'ensemble des partenaires d'avoir réussi à coordonner leurs efforts et à mener à bien leur entreprise. Il est important néanmoins de revenir sur les conditions particulières dans lesquelles les grandes phases de cette opération se sont déroulées afin de tenter d'en tirer certains enseignements, en se posant notamment deux questions :

- Quelles principales observations peut-on faire quant à la façon dont les divers acteurs ont répondu au problème posé et quant aux résultats qu'ils ont obtenus ?
- Qu'a-t-on mis en place depuis le déclenchement de la « crise » de septembre 2003 qui puisse servir, à l'avenir, comme base d'une intervention plus efficace ou plus appropriée en faveur d'autres enfants victimes de trafic transfrontalier, exploités au Nigeria ou ailleurs dans des situations similaires à celles des carrières d'Abeokuta ?

## Détection, récupération, accueil en situation de transit et rapatriement

**Le fait marquant de cette étape consiste en l'absence d'une véritable stratégie de détection et de récupération, qui aurait pu être pilotée par un acteur unique mandaté pour réaliser ces activités et atteindre un objectif inscrit dans le plan d'intervention.** Or, vu l'urgence de la situation et en l'absence d'une coopération bien huilée entre les deux Etats concernés, il n'a pas été possible de désigner un ou plusieurs acteurs compétents pour les charger de trouver à Abeokuta tous les enfants susceptibles d'avoir été trafiqués. Aucun objectif précis ni aucune « tactique » opérationnelle n'ont d'ailleurs été fixés au niveau du plan de sauvetage. Le travail de récupération a donc été laissé durant deux mois aux agents de la communauté béninoise, dont nous avons vu précédemment quelles intentions les animaient. La police locale les a dans un premier temps soutenus, accueillant notamment dans ses locaux les enfants récupérés et opérant leur identification. Par la suite, l'organisation non gouvernementale nigériane WOTCLEF (*Women Trafficking and Child Labour Eradication Foundation*) a mis à disposition un centre d'accueil pour offrir aux enfants des conditions plus adéquates de soins et d'hébergement. En novembre 2003, le gouvernement fédéral nigérian a responsabilisé le Service de l'immigration de l'Etat d'Ogun, lequel a créé une « Task Force » chargée de poursuivre la récupération des enfants et d'organiser leur rapatriement. Cette force a réussi à reprendre une soixantaine d'enfants aux trafiquants mais, à l'étape où elle est intervenue, la quasi totalité des victimes

était déjà repartie au Bénin ou avait été déplacée vers d'autres sites. En outre, l'étude statistique menée par Tdh sur la population des enfants rapatriés a mis en lumière le fait qu'à partir de novembre 2003, seuls 25,49 % des enfants récupérés avaient moins de 14 ans, contre 76 % pour la période précédente.

Analysée du point de vue de l'enfant victime « sauvé » des carrières, la situation qui a prévalu lors des opérations « de secours » apparaît sous un jour également problématique. Les témoignages recueillis auprès des enfants rapatriés nous renseignent sur les perturbations psychologiques et les atteintes aux droits qu'ils ont pu subir lors des rafles organisées par les trafiquants en guerre, les services de police ou la « Task Force ». Les « patrons » ont communiqué leur psychose aux enfants et en ont fait à la fois des acteurs et des otages de la « guerre ». Ils les ont conditionné à détecter et à fuir tout adulte qui ressemblerait de près ou de loin à un membre des services de police ou des organisations de protection. Les trafiquants ont fait circuler des rumeurs sur les risques qui attendaient les enfants s'ils étaient « pris ». Ils les ont également préparés à affronter l'épreuve de l'identification, autrement dit à mentir à la police ou aux ONG afin de les empêcher de collecter les bonnes informations et de remonter jusqu'à eux. Au cours de leur séjour au Centre Oasis, nombreux sont les enfants qui ont ensuite changé

de version à propos de ce qu'ils avaient fait et vécu à Abeokuta. Il a notamment fallu attendre plusieurs semaines pour que les enfants exploités par un parent proche, ou issus de familles considérées comme « trafiquantes », finissent par se livrer en toute confiance à leurs éducateurs. Ce qu'ils ont alors révélé a permis à Tdh de reconstituer le « système des carrières » et de prendre conscience de la lourde épreuve psychologique qu'ils avaient dû traverser au cours de cette drôle de « guerre » (voir encadré).

L'absence de planification stratégique et le manque d'encadrement des opérations de récupération s'expliquent bien entendu par l'effet de surprise qu'a causé le déclenchement de la « crise ». De plus, en septembre 2003, la NAPTIP (The National Agency for the Prohibition of Trafficking in Persons), l'agence nigériane spécialisée dans la gestion des affaires de trafic de personnes, point focal au Nigéria pour toute intervention de ce genre, venait tout juste d'être créée et ses services n'étaient pas encore opérationnels. Aucune organisation de référence dans le domaine de la protection de l'enfance n'était déjà installée à Abeokuta ni ne connaissait suffisamment le terrain pour orienter les décideurs ou appuyer les institutions sur place. Enfin, les difficultés rencontrées par les diverses autorités pour prendre en main la situation et obtenir de meilleurs résultats doivent aussi être analysées à la lumière des faits de corruption qui nous ont été signalés, dans un contexte de « guerre » divisant localement la communauté béninoise et affaiblissant l'influence des

instances diplomatiques béninoises sur cette communauté. Plusieurs témoignages recueillis par Tdh ont ainsi révélé que des éléments de la police locale ou des services de l'immigration auraient revendu des enfants aux trafiquants ou donné des informations sur le programme des opérations de la Task Force. Le fait est que des enfants ont effectivement disparu avant leur rapatriement et que de nombreuses opérations de la Task Force ont complètement échoué. Il était probablement dans la stratégie des trafiquants de contrôler les structures capables de les priver de « leurs » enfants ou de porter atteinte aux intérêts de leurs adversaires. Aussi devrait-on songer à intégrer cette dimension si d'aventure d'autres actions visant à retirer des enfants trafiqués de leurs lieux d'exploitation étaient entreprises dans les années à venir au Nigeria.

Quant aux activités de rapatriement proprement dites, elles ont certes le mérite d'avoir été réalisées, ce qui a permis d'organiser le retour de plus de 250 enfants par la voie officielle et de les remettre dans les mains d'institutions capables d'assurer leur protection et leur prise en charge. Toutefois, **il a déjà été noté que les autorités nigérianes n'avaient pas clairement choisi entre gérer ce dossier comme une affaire de traite d'enfants ou le gérer comme une affaire d'immigration illégale. Plusieurs acteurs et observateurs ont aussi fait remarquer que la préparation et le déroulement de ces rapatriements n'avaient pas obéi aux standards minimaux devant régir ce type d'opération.**

#### Mauvaises pratiques (I)

##### Détection, identification et rapatriement

**1. En 2003, au Nigéria, l'intervention en faveur des enfants exploités des carrières d'Abeokuta a pâti de l'absence d'un véritable plan d'intervention, de principes directeurs (« Guidelines »), de procédures et de modes d'action clairs, centrés sur les enfants ainsi que sur le respect de leurs droits et de leur intérêt supérieur.**

**2. Cette intervention n'a pas permis de détecter ni de porter secours à des centaines d'enfants également exploités dans les carrières de pierre. Elle n'a pas permis non plus de respecter des principes directeurs minimaux pour la protection des victimes (rachat d'enfants par des trafiquants, absence totale d'écoute de l'enfant après leur retrait des situations d'exploitation, rapatriement forcé, déplacement d'enfants victimes avec leurs trafiquants, ...)**

**3. L'intervention n'a pas réussi une identification correcte des victimes et de leur situation réelle, d'où le traitement non pertinent de certains cas.**

On a pu ainsi constater une fois au Bénin que 26 « enfants » avaient en fait plus de 18 ans, que 50 adolescents avaient entre 14 et 16 ans et que 48 autres avaient entre 16 et 18 ans. Ils n'étaient plus scolarisables mais possédaient l'âge légal pour travailler, ce qui met aujourd'hui en doute la pertinence des rapatriements qu'on leur a imposés au lieu de chercher des solutions au Nigéria pour mettre fin à leur exploitation, certes, mais en tenant compte de leurs propres souhaits, capacités et intentions.

Enfin, on estime aujourd'hui à plusieurs dizaines les enfants qui ne travaillaient pas dans les carrières proprement dites mais qui cultivaient dans des champs de manioc, tomates, piments, etc., dans des conditions de travail moins dures et scandaleuses que celles des carrières, souvent aux côtés de membres de leur famille...

Les enfants n'ont pas été consultés ni mis en condition pour exprimer leur volonté : leurs points de vue n'ont donc pas été pris en compte, bien que plus d'une centaine d'entre eux aient plus de 14 ans au moment des faits. Certains enfants ont par ailleurs été rapatriés dans le même bus que leurs trafiquants. Ces mauvaises pratiques s'expliquent essentiellement par le fait que les responsables chargés d'organiser les

rapatriements n'ont pas bénéficié de l'expertise adéquate et d'outils de référence (dispositions juridiques, principes directeurs, cadres opérationnels, fiches pratiques, etc.) pouvant les guider dans leur action et leur permettre de mesurer les écarts entre ce qui se passait et ce qui aurait dû se passer.<sup>1</sup>

## Accueil dans les centres de transit de Cotonou, puis réintégration familiale dans les communautés d'origine

Entre septembre 2003 et mars 2004, 261 enfants béninois victimes de trafic et d'exploitation ont finalement été retirés des carrières d'Abeokuta et rapatriés au Bénin avant d'être accueillis, soit dans les centres d'accueil et de protection de trois organisations spécialisées dans la prise en charge des enfants victimes de trafic (Tdh, Croix-Rouge Béninoise et Carrefour d'Ecoute et d'Orientation), soit dans un espace d'accueil aménagé dans l'enceinte du Stade national de l'Amitié et placé sous la responsabilité directe du MFPSS. Tous ces enfants ont été soignés, écoutés et remis en confiance au cours de leur séjour dans ces différents centres avant d'être réintégrés en famille, à partir de décembre 2003, dans les départements du Zou (256), de l'Atlantique (2), du Mono (1) et du Couffo (2).

**L'opération de réintégration organisée en grandes pompes par le MFPSS à Zokpota le 4 décembre 2003 constitue en quelque sorte le point d'orgue de l'action conjointe engagée par les pouvoirs publics, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales.**

Orchestrée médiatiquement et politiquement, cette opération entendait sensibiliser les populations et diffuser le plus largement possible un message d'interdiction absolu d'envoyer à l'avenir les enfants travailler au Nigeria. Ce jour-là, les 190 enfants accueillis dans les centres ou au Stade de l'Amitié en septembre et octobre 2003 ont été collectivement réintégrés en famille, dans des circonstances qui malheureusement ont créé une certaine confusion et engendré des tensions avec les populations que les agents sociaux des ONG et des CPS (Centres de Promotion Sociale,

structures décentralisées du MFPSS au niveau des communes) ont dû gérer par la suite (voir encadré p.29). En effet, ce jour-là, trop de promesses d'ordre matériel et financier ont été faites à la légère à des gens très pauvres qui, précisément, tendent à placer les questions économiques au-dessus de toute autre considération. **A peine de retour, l'enfant s'est donc retrouvé une nouvelle fois perçu par son entourage comme un gagne-pain ou une monnaie d'échange, puisqu'il a été promis aux parents qu'ils bénéficieraient d'une assistance de l'Etat et des partenaires au développement s'ils ne renvoyaient pas leurs enfants au Nigeria.** Qui plus est, une partie des promesses faites sont restées vaines puisque la prise en charge prévue par le cadre général de l'intervention ne prévoyait pas de véritables stratégies pour l'après-réintégration, si ce n'est la distribution de quelques milliers de francs CFA à d'heureux élus (enveloppes « familiales » de 20 000 F CFA à 60 000 F CFA, soit de 30 à 90 euros). Il a donc été laissé au bon vouloir et aux capacités limitées des ONG le soin de mettre ou non en place une action de suivi des enfants réintégrés et de rechercher des solutions adéquates pour éviter qu'ils ne soient de nouveau trafiqués.

A l'opposé de cette grande messe, de petites opérations de réintégration ont pu se dérouler dans la plus grande discrétion au cours des mois suivants. Elles ont permis aux ONG partenaires de remettre à leurs parents les 71 autres enfants rapatriés, prenant le temps d'échanger personnellement avec eux et tentant de leur faire comprendre le drame vécu par leur enfant, pour qu'ils

<sup>1</sup> L'absence de ce type de « Guidelines » a été prise en compte par l'UNICEF dont le bureau régional, basé à Dakar, a organisé en 2004 un atelier d'élaboration de tels « Guidelines », élargissant à cette occasion la problématique du rapatriement à d'autres aspects de la protection sociale et juridique en matière de lutte contre la traite des enfants. Au niveau de la coopération bilatérale entre le Bénin et le Nigeria, des progrès ont également été faits en ce sens et cette question a été intégrée dans le cadre d'un nouveau *Memorandum of Understanding*, signé entre les deux pays en juin 2005.

ne le renvoient plus travailler loin d'eux et ne reproduisent pas ce schéma avec des frères ou des sœurs plus jeunes. Des précautions ont été prises au moment de la réintégration familiale pour **mettre en place des réseaux informels de protection impliquant des personnes du village ou de l'entourage de l'enfant**, le but étant de garantir pendant une durée indéterminée une surveillance minimum de l'enfant et la préservation de ses droits fondamentaux.

Néanmoins, sans un suivi périodique régulier, sans l'appui-conseil

d'un assistant social et/ou de personnes ressources de la communauté, sans un travail de proximité pour aider les familles à percevoir l'intérêt personnel de l'enfant et à respecter ses choix, comment espérer modifier une situation qui avait déjà conduit des centaines d'enfants dans l'enfer des carrières ? Et comment parvenir à donner à l'existence de chacun d'eux une nouvelle inflexion, porteuse d'espoirs et synonyme de réussites futures pour eux et leurs familles ?

#### **Bonnes pratiques (I)** **Accueil et réhabilitation**

**1. Pour autant que Tdh puisse juger de ses propres performances et de celles des autres structures de protection de Cotonou, les soins apportés aux enfants traumatisés ainsi que les procédures d'écoute et de protection dans les centres de Cotonou où ont été accueillis les enfants rapatriés d'Abeokuta nous semblent avoir atteint un haut niveau de professionnalisme. Ces pratiques et savoir-faire constituent aujourd'hui des références sur lesquelles les acteurs anti-trafic peuvent et devraient s'appuyer (protocoles et standards à partager, modules de formation à transmettre).**

**2. Pour les enfants affectés par l'éprouvante expérience du trafic et de l'exploitation dans les carrières, le séjour en foyer d'accueil a été fixé pour une durée allant de quelques semaines à trois mois, de manière à prendre le temps nécessaire pour réhabiliter en profondeur les victimes accueillies dans ces centres. Toutefois, il a été jugé important de ne pas prolonger outre mesure ce séjour afin de ne pas rendre trop difficile la réadaptation des enfants aux conditions réelles de vie dans leurs familles.**

### **Suivi et appui à la réintégration sociale et à la réinsertion scolaire ou professionnelle des enfants victimes**

Comme nous l'avons constaté précédemment, il n'y a pas eu de *modus operandi* clair, avalisé et promu par le MFPS concerné la réintégration des enfants victimes de trafic. Alors que le gouvernement béninois n'a pas pris toutes ses responsabilités en ce domaine, les enfants rapatriés ont toutefois pu bénéficier, à l'initiative de l'UNICEF, du BIT-IPEC et des ONG partenaires, de deux projets dits de « réinsertion » combinant soutien économique aux familles, suivi social de la situation des enfants et appui à leur réinsertion scolaire et/ou professionnelle<sup>2</sup>. **Ces actions ont permis de placer et de maintenir jusqu'à ce jour plus de 90 % des enfants concernés dans des programmes d'éducation et d'apprentissage**, ceci malgré la grève des enseignants du secteur public primaire qui s'est poursuivie tout au long du premier trimestre de l'année scolaire 2004-2005.

#### **Les limites de cette stratégie de réintégration/réinsertion**

Au-delà des excellents résultats obtenus par cette action de

« réinsertion » (voir encadré p.30), il nous faut cependant reconnaître que ceux-ci demeurent fragiles. En effet, quand décider de suspendre ou d'alléger ce type d'aide, principalement lorsqu'on se souvient :

- 1) qu'avant l'intervention des ONG le destin de ces enfants était de travailler à l'étranger dans des conditions effroyables pour contribuer au revenu familial ;
- 2) qu'en l'absence de toute assistance et d'un suivi régulier contrôlant la présence de chaque enfant dans le programme, le risque s'avère très important que ses parents refusent de continuer à financer seuls son éducation ?...

De plus, les enfants de retour non officiels n'ont bénéficié d'aucune aide jusqu'à ce qu'en 2005 un nouveau programme d'assistance, conduit par l'UNICEF et Terre des hommes en collaboration avec les partenaires du projet « Education d'abord »<sup>3</sup>, ne permettent de cibler précisément lors de la rentrée 2005-2006 plusieurs centaines

<sup>2</sup> Ces projets ont été mis en œuvre, le premier par la Fondation Terre des hommes (112 enfants), en collaboration avec la Croix-Rouge Béninoise (88 enfants) et avec l'appui financier de l'UNICEF et de la Coopération suisse (DDC), le second par l'ONG béninoise Carrefour d'Ecoute et d'Orientation (44 enfants), avec l'appui du BIT/IPEC.

<sup>3</sup> Le projet « Education d'abord » (2003-2007) a pour objectif de prévenir le trafic au Bénin (départements du Zou, du Borgou et de l'Alibori) en garantissant l'accès et/ou le maintien dans des programmes éducationnels formels et non formels d'au moins 6000 enfants victimes ou à risque de trafic. Ce projet, financé par le Département américain du Travail (USDOL), s'organise sur la base d'un partenariat entre trois ONG internationales : Catholic Relief Services (leader du projet), World Education et Terre des hommes. Dans un but d'efficacité et de pérennité, l'action du projet se fonde sur le renforcement des capacités de plusieurs acteurs institutionnels et communautaires engagés sur le terrain dans les domaines de l'éducation et de la protection.

de ces enfants dans le but de favoriser leur scolarisation *via* la délivrance de jugements supplétifs, le paiement de l'inscription scolaire, la distribution de kits scolaires et un suivi pédagogique et en famille aux côtés des Associations de Parents d'Elèves et des Associations de Mères d'Elèves.

Enfin, **les problèmes de fond posés par les réalités du trafic n'ont pu être résolus**. Les communautés attendent des améliorations dans leur vie quotidienne par la mise en œuvre d'opérations telles que l'appui à des microprojets, au montage d'activités génératrices de revenus, à la formation de coopératives ou d'organisations de jeunes, au renforcement de groupements de femmes, à la mise en place de projets productifs assurant la rémunération d'enseignants communautaires, à l'établissement et au fonctionnement de cantines scolaires, au forage de points d'eau potable, à l'équipement de divers services d'aide communautaires, notamment de santé... Or les projets de réinsertion ne proposent en général – et ce fut le cas avec les enfants rapatriés des carrières – qu'un appui et un suivi scolaires ou vocationnels. Quant aux efforts de prévention, ils se concentrent sur la promotion des droits de l'enfant, sur la sensibilisation des populations aux souffrances de leur progéniture et sur leur prise de conscience par rapport, *primo*, aux conséquences néfastes du trafic et, *secundo*, à la nécessité de

s'associer aux institutions et aux organisations non gouvernementales pour mettre fin à ce « fléau » et à ces crimes.

De ce fait, **dans le Zou en général et à Za-Kpota en particulier, les efforts de Tdh et de la Croix-Rouge se sont parfois directement heurtés à la volonté contraire des parents, voire même à celle des enfants**. Cette situation a révélé une forme d'inadéquation entre les **projets anti-traffic des ONG et les préoccupations ou attentes des milieux familiaux et communautaires dans lesquels ces ONG interviennent**. Certains parents ont ainsi refusé de « jouer le jeu », jugeant qu'ils n'avaient rien à y gagner. D'autres ont cherché à négocier leur collaboration en échange d'aides visant à améliorer soit leurs conditions de vie personnelles, soit celles de leurs familles, soit, plus rarement, la situation de la collectivité. **Au fil de l'enquête et du dialogue conduit sur le terrain, les échanges continus et de proximité avec les populations ont démontré la nécessité de mieux impliquer à l'avenir les populations concernées dans l'élaboration des objectifs poursuivis et dans la recherche de solutions adéquates et durables**, aussi bien au Bénin (zones pourvoyeuses) qu'au Nigeria (zones de destination ou de transit), ce qui suppose d'**intégrer désormais la protection des enfants au sein d'une approche plus globale de développement local et communautaire**.

#### Leçons apprises (I)

##### Créer et renforcer des centres d'accueil et de transit dans le Zou ?

1. La concentration des centres d'accueil et de transit dans la zone de Cotonou, autrement dit **le manque de proximité de ces centres avec les communes et villages de provenance des enfants rapatriés**, n'a pas permis d'organiser rapidement et aisément des visites et des rencontres entre les enfants accueillis et leurs familles.
2. L'utilisation, dans le Zou, d'un ou plusieurs centres d'accueil et de protection capables d'accueillir plusieurs dizaines d'enfants rapatriés aurait, en revanche, facilité non seulement la préparation des réintégrations en famille, mais aussi, dans certains cas, le travail de réhabilitation entrepris avec les enfants et auquel les parents, la fratrie ou certaines personnes de la communauté auraient pu positivement s'associer.
3. Cette proximité entre le lieu d'accueil des enfants et leurs milieux d'origine auraient pu **permettre aux éducateurs d'organiser des visites dans les centres et de mettre les familles face à leurs responsabilités en leur présentant rapidement les enfants dans l'état calamiteux où ils étaient au retour des carrières**, non pas dans l'état enviable où ils se sont retrouvés après plusieurs semaines d'un intense travail de soins, de renforcement de leur capacité de résilience et de rétablissement psychique et physique.
4. Enfin, l'absence dans le Zou de centres de protection prêts à accueillir les enfants victimes de trafic et répondant aux critères de qualité exigés a rendu impossible **l'assistance aux enfants victimes de retour non officiel, qu'il s'agisse de réhabilitation ou de préparation au retour en famille**, à savoir les deux premières étapes du processus de réinsertion sociale.
5. En 2005, dans le Zou, le Borgou et l'Alibori (Nord-est du Bénin), **le travail de partage d'expériences et de renforcement des capacités engagé par Tdh en faveur des Centres de la Caritas (projet « Education d'Abord ») constitue un élément de réponse aux enseignements tirés de la « crise » d'Abeokuta**.

**Témoignages (VI)**  
**Les frustrations de la réintégration**

**Monsieur V., ancien trafiquant** (à propos de la réaction de dépit des parents qui se sont jeté sur les sacs distribués par l'UNICEF lors de la cérémonie de réintégration organisée par le MFPS à Za-Kpota) : « *Les gens sont très déçus après le retour des enfants. Ils croyaient que les grands sacs qu'on avait donnés aux enfants étaient pleins d'argent. (...) Maintenant ils sont prêts à renvoyer les enfants de nouveau.* »

**Monsieur G., membre d'un Comité de lutte contre le trafic d'enfant** : « *[les gens du village] nous demandent : « ceux qui nous empêchent d'envoyer nos enfants, qu'est-ce qu'ils nous donnent en retour ? »* »

**Famille B., famille à laquelle appartiennent des trafiquants renommés** : « *Notre situation n'a pas changé depuis que les blancs ont commencé à venir. À la fin de la journée nous allons nous coucher toujours aussi affamés. Dans cette situation, vous n'allez pas réussir à résoudre le problème.* »

**Bonnes pratiques (II)**  
**Réintégration et réinsertion des enfants dans leurs milieux d'origine**

**1. Des ressources humaines en quantité et en qualité suffisantes, réalisant un travail continu et de proximité et venant en renforcement ou en appui d'acteurs locaux ou communautaires engagés en faveur des enfants** (personnel enseignant, APE, AME, Groupements féminins, réseaux locaux de protection...), constituent la clé de la réussite en matière de suivi et d'appui aux enfants victimes bénéficiaires des programmes de réinsertion.

**2. L'enregistrement de l'identité des enfants victimes par l'établissement de jugements supplétifs s'est avéré primordial.** Sans un certificat de naissance (plus de 90 % des enfants rapatriés n'avaient pas été enregistrés à la naissance), ou sans un jugement supplétif pour le remplacer, il est impossible d'établir des papiers d'état civil en bonne et due forme. Or l'absence de papiers d'identité entraîne des complications administratives nombreuses et importantes, comme l'impossibilité de régulariser une situation de migrant/travailleur, ou celle de se présenter à des examens scolaires afin d'obtenir des diplômes de fin de cycle.

**3. Le placement des enfants non scolarisés ou précocement déscolarisés de 12 ans et plus dans des ateliers d'apprentissage a donné beaucoup plus de satisfaction aux enfants et à leurs parents que le placement en école primaire.** Cette satisfaction est un gage de durabilité. La solution de l'apprentissage s'accompagne de la délivrance d'un kit utilisable par l'enfant pour son propre compte durant sa formation et parallèlement à celle-ci. Elle lui offre une opportunité concrète de s'autonomiser plus rapidement sur un plan social et économique. L'essentiel du coût de la mise en apprentissage se trouve au démarrage de l'action, avec la signature du contrat, l'organisation des cérémonies d'usage et l'achat du kit d'équipement. Il suffit ensuite de débloquer annuellement une légère somme d'argent pour assurer l'alimentation quotidienne de l'enfant et ses déplacements entre la maison et l'atelier, optimisant ainsi ses chances de se maintenir en apprentissage et de commencer progressivement à gagner sa vie.

**4. L'implication des parents dans la recherche de solutions éducationnelles s'est faite sous plusieurs formes :** identification des écoles ou des patrons pour les jeunes apprentis, participation aux négociations avec les patrons et dans certains cas aux frais de contrat. Elle a permis de renforcer leur adhésion aux solutions et aux normes préconisées, même si cette adhésion est demeurée fortement conditionnée par l'apport matériel et financier de Tdh.

**5. Le système des écoles alternatives mises en place pour les enfants de plus de 10 ans** par le projet AILTEB (Approche Intégrée de Lutte contre le Trafic des Enfants au Bénin, ONG CRÉER et ONG CRAP) est une expérience pilote très prometteuse qui active des ressources communautaires, innove progressivement en matière éducative (classes maternelles et alternatives) et offre des possibilités complémentaires par rapport au système d'enseignement classique, non adapté aux profils des enfants déscolarisés de 10-11 ans et plus.

**Les coûts de la réinsertion**  
**Frais de scolarisation, d'apprentissage et de jugements supplétifs**

| Domaine de réinsertion                 | Coût moyen de la réinsertion |
|--|------------------------------|
| <b>Formation professionnelle</b>       |                              |
| Mécanique                              | 44000                        |
| Couture                                | 41250                        |
| Menuiserie                             | 46000                        |
| Chaudronnerie                          | 45000                        |
| Chauffeur                              | 50000                        |
| Maçonnerie                             | 49000                        |
| Vulcanisateur                          | 35000                        |
| Soudure                                | 56750                        |
| Peintre auto                           | 55000                        |
| <b>Scolarisation</b>                   |                              |
| Toutes les classes                     | 6250 + Kit scolaire          |
| <b>Assistance juridique</b>            |                              |
| Etablissement des Jugements supplétifs | 8500                         |

**Etat de la situation de 142 enfants rapatriés du Nigéria  
et réinsérés par Tdh dans le Zou (octobre 2005)**

**A- Réinsertion professionnelle**

| Métier  | Effectifs  | Situation actuelle  |
|---|--|---|
| Mécanique   | 20 (1 abandon en 2005)                             | Tous ces enfants continuent leur apprentissage.<br><br>Les deux enfants qui ont abandonnés l'ont fait pour raison de subsistance. |
| Couture   | 05   |   |
| Menuiserie  | 10   |   |
| Chaudronnerie   | 0 (1 abandon en 2005)                              |   |
| Chauffeur   | 04   |   |
| Maçonnerie  | 08   |   |
| Vulcanisateur   | 01   |   |
| Soudure   | 09   |   |
| Peintre auto  | 01   |   |
| <b>Nombre d'enfants maintenus en apprentissage au bout de 18 mois de réinsertion (juillet 2005)</b> | <b>58 enfants sur 60<br/>(96.66 % de réussite)</b> |   |

**B- Réinsertion scolaire**

| Classe   | Effectifs   | Situation actuelle   |
|--|---|--|
| CI   | 11 (deux abandons en août 2005)                     | Tous ces enfants sont passés en classe supérieure et ont repris le chemin de l'école pour la rentrée 2005-2006.<br><br>Les trois enfants qui ont abandonnés bénéficient actuellement d'un travail social spécifique afin de tenter de les réorienter vers l'école ou vers une formation d'apprentissage. |
| CP   | 41  |  |
| CE1  | 17 (1 abandon en août 2005)                         |  |
| CE2  | 06  |  |
| CM1  | 02  |  |
| CM2  | 02  |  |
| <b>Nombre d'enfants maintenus à l'école au bout de 18 mois de réinsertion (juillet 2005)</b> | <b>79 enfants sur 80<br/>(97, 56 % de réussite)</b> |  |

## Entre réinsertion et prévention, le dilemme des ONG engagées contre le trafic

**Dans le Zou aujourd'hui, le dilemme auquel est confronté Tdh est aussi celui d'autres ONG qui tentent de protéger durablement les enfants du Bénin contre la traite, l'exploitation et les pires formes de travail.**

Faut-il mettre l'accent sur la réinsertion des enfants victimes déjà détectés et consacrer suffisamment de ressources matérielles, financières, temporelles et humaines pour mener à bien et pérenniser cette action ? Ou vaut-il mieux orienter la majeure partie de nos moyens dans le sens de la prévention des risques qui menacent des milliers d'enfants très vulnérables ?

Dans le cadre de l'action menée en faveur des enfants rapatriés d'Abeokuta, Tdh entend poursuivre l'effort que la Fondation a engagé pour restituer ces enfants dans leurs droits et pour les soustraire à tout nouveau risque de trafic et d'exploitation. Toutefois, tout autour de ces 142 enfants bénéficiaires directs du projet vivent au quotidien des centaines d'enfants à risque ou victimes dits « de retour non officiel » qui ne bénéficient d'aucune aide directe ou indirecte. En outre, nous détenons les preuves que, dans les villages du Zou et précisément à Za-Kpota, les déplacements d'enfants à des fins d'exploitation non pas cessé depuis 2003. Tous ces éléments nous démontrent que le type d'action réalisé jusqu'ici, bien qu'efficace sur un plan individuel puisque nous obtenons plus de 90 % de résultats positifs au bout de deux ans d'intervention, n'est pas suffisant si l'objectif est d'aller au-delà d'une simple assistance à quelques enfants victimes. **La véritable finalité de cette lutte contre le trafic d'enfants n'est-elle pas de réduire, à moyen ou à long terme, un phénomène social large et complexe, inacceptable par essence mais fonctionnant comme un système de pratiques et d'idées fortement ancrées dans les mentalités et capables, d'années en années, de broyer l'existence de milliers d'enfants ?**

Si, afin de permettre à un plus grand nombre d'enfants de bénéficier des moyens que notre ONG peut mettre au service de l'enfance meurtrie ou en danger, l'effort spécifique de Tdh en faveur des enfants rapatriés d'Abeokuta

devait aujourd'hui s'arrêter, ces derniers se sentiraient trahis et encore plus désarmés qu'auparavant. En fait, si Tdh retirait son assistance à ces enfants en 2006, nous savons qu'à ce stade peu de parents seraient en mesure de prendre le relais en matière de prise en charge scolaire. Il est alors probable qu'une partie importante des 82 élèves quitterait l'école à plus ou moins brève échéance. Dans un tel cas de figure, **seuls les enfants qui se trouvent placés en apprentissage (60) conserveraient de réelles chances de poursuivre leur réinsertion de manière autonome**, tout simplement parce que le coût quotidien et global de l'apprentissage est moindre que celui de l'école, une fois réglés les frais de contrat et de festivités qui scellent le démarrage de la formation, et aussi parce que l'apprentissage d'un métier offre aux yeux des enfants et de leurs parents des chances à la fois plus palpables et plus crédibles d'autonomisation socio-économique et de contribution à la gestion des ressources familiales.

Au demeurant, **il est clair qu'une assistance ponctuelle et individualisée, même prolongée durant une ou plusieurs années supplémentaires, ne saurait suffire à déconstruire le système d'attitudes et de comportements dont pâtissent les enfants au sein de leurs propres familles et dans leur communauté.** Avec ce mode d'intervention, l'impact sur le milieu est faible, les enfants et leurs familles s'habituent à compter sur l'aide extérieure et il restera en définitive toujours beaucoup plus d'enfants sans soutien que d'enfants aidés dans les villages où domine l'aide individuelle à la réinsertion. **En outre, cette forme d'assistance agit de manière passive auprès des bénéficiaires. Elle les installe puis les maintient dans une posture et une disposition d'esprit d'assistés. En cela, elle contribue à renforcer le système que nous voudrions au contraire transformer.**

En constituant une catégorie provisoire de privilégiés, cette stratégie alimente et entretient parmi les populations un ensemble d'idées structurantes du système qui favorise et justifie le trafic, par exemple les idées selon lesquelles :

## Assistance individuelle prolongée et responsabilisation familiale

L'assistance matérielle et individualisée aux enfants victimes et à leurs familles est une pratique courante dans l'appui à la réinsertion. Elle peut prendre des formes diverses, la plus répandue étant le patronage individuel qui voit un donateur aider financièrement et/ou matériellement, à distance et durant plusieurs mois ou années, un enfant particulier dont il cherche à garantir la situation en confiant à une ONG présente sur le terrain le soin de s'assurer que l'aide va bien à qui de droit et qu'elle sert à atteindre les objectifs fixés.

Cette approche a assurément permis d'obtenir des résultats positifs en matière d'inscription et de maintien des enfants à risque dans des programmes éducationnels (école, apprentissage). Néanmoins, **il importe de souligner les nombreux effets pervers et les interférences néfastes qu'occasionne cette approche par rapport à des projets qui osent entreprendre un travail de fond auprès des parents et des communautés en vue de les impliquer activement dans la prise en charge de leurs enfants.** Il a en effet été constaté que l'aide importante et prolongée que peut offrir le patronage crée de profondes inégalités entre familles bénéficiaires et non bénéficiaires, renforce l'esprit d'assistance (déjà bien établi) dans les communautés locales et nourrit **des réactions contre-productives**, telles que celle de rechercher « la prime au trafic » (un enfant trafiqué reçoit l'aide, contrairement à un enfant non trafiqué...) et de retirer un enfant d'un projet « qui ne rapporte pas assez » ou qui « coûte trop » aux parents, pour le confier au contraire entre les mains d'un projet « où il y a assez à manger »...

1. seule l'aide extérieure permet de sortir les enfants pauvres de leur condition.
2. l'école est trop chère et n'est pas faite pour ceux qui n'ont pas de facilités ou de soutiens pour y accéder.
3. si un enfant ne draine pas de ressources matérielles et financières à travers l'aide d'un projet, mieux vaut faire en sorte qu'il rapporte de l'argent à sa famille en travaillant. au lieu de lui en coûter en allant à l'école...

On observe par ailleurs que **tout échec en matière de scolarisation, tout arrêt ou retrait brutal avant la fin d'un cycle, toute stagnation dans de petites classes réduit les chances d'un enfant**

**d'acquérir des connaissances suffisantes et durables démontrant à son entourage l'intérêt et l'importance de l'école.** Ces interruptions prématurées, encouragées par les grèves à répétition du corps enseignant, nourrissent chez les populations rurales une autre idée reçue, communément répandue, selon laquelle l'école n'apprend en fait rien d'important aux enfants, à moins que ce ne soient les enfants eux-mêmes qui soient incapables d'y apprendre quelque chose d'utile. **S'il est si difficile de réunir les preuves permettant à des parents de se convaincre de l'utilité et de l'efficacité du modèle scolaire, pourquoi, de leur point de vue, faire l'effort de se priver de tout pour scolariser leurs enfants ?**

### Pour une nouvelle approche de la prévention, unifiant ses efforts avec ceux de la réinsertion

La réinsertion vise des enfants victimes précisément identifiés, dont la trajectoire personnelle a déjà connu une orientation vers le trafic et l'exploitation. **Une réinsertion sociale réussie devrait donc offrir à un enfant ayant été victime de trafic et d'exploitation une chance réelle et durable de ne plus revivre de telles situations, dangereuses et destructrices.** Ceci suppose qu'il réussisse à s'autonomiser et à se développer positivement, dans le respect de ses droits, de manière acceptable pour la société à laquelle il appartient.

La prévention, quant à elle, entend bénéficier au plus grand nombre et réduire à la portion congrue la part des enfants qui deviennent des victimes et dont la situation nécessite qu'on leur porte immédiatement assistance.

**Dans un souci d'efficacité et d'efficience, ne pourrait-on faire en sorte que les efforts de réinsertion entrepris en faveur de certains enfants victimes puissent servir, non seulement à prévenir une nouvelle victimisation desdits enfants, mais encore à prémunir d'autres enfants vulnérables contre les dangers du trafic ?**

A ces questions nous répondons par l'affirmative, à condition cependant que ces actions de réinsertion permettent véritablement d'opérer des transformations et des changements à des échelles plus larges que celles des enfants bénéficiaires : familles, clans, groupes générationnels, communautés locales. Or, il est important de noter, cette approche de la réinsertion va de pair avec une approche de la prévention qui ne fait avec ce qui a été le plus souvent développé par les acteurs de la lutte contre le trafic d'enfants au cours des 5 ou 6 dernières années, à savoir la « sensibilisation » intensive des populations locales au sein de zones qualifiées de « pourvoyeuses ».

Cette « sensibilisation », rappelons-le, a consisté jusqu'ici à

adresser des messages d'information, de dénonciation ou de promotion en direction de publics cibles (parents, responsables locaux, enfants, etc.) afin de modifier leur perception des réalités, d'accroître leur sensibilité et leur rejet de certaines pratiques, d'augmenter leur niveau d'information et d'élever leur degré de conscience morale. Pour l'essentiel, ces activités ont été dirigées vers les parents d'enfants dits « vulnérables », vivant dans des zones dites « de provenance » ou de « prévalence » du trafic. Si l'on prend l'exemple des campagnes de sensibilisation menées dans le Zou entre 2000 et 2005, toutes ou presque entendaient responsabiliser les parents et les inciter à garder leurs enfants auprès d'eux, dans leurs milieux d'origine. **Mais pour quels résultats, en définitive ? Et a-t-on pris toute la mesure des effets pervers qui ont découlé de cette approche ?**

**Définition**  
**Qu'entend-on par prévention ?**

**Prévenir le trafic des enfants signifie :**

- **empêcher** l'apparition de situations d'exploitation et ou de traite d'enfants en agissant à l'avance sur les facteurs, les causes et les raisons (rationalités des acteurs) pouvant engendrer ce type de situations ;
- **prévoir** l'élaboration et la mise en œuvre des moyens et dispositions nécessaires pour, le cas échéant, faire face aux situations néfastes et secourir efficacement les victimes (actions de protection).

**Leçons apprises (III)**  
**Dépasser le stade de la « sensibilisation »**

**La sensibilisation, telle qu'elle est faite aujourd'hui dans le Zou, martèle plus son propos qu'elle ne convainc. La sensibilisation fait pression sur les populations ciblées en les informant de manière répétitive et insistante sur les pratiques et discours auxquels les acteurs institutionnels veulent qu'ils se conforment. Elle fait subir aux populations une violence symbolique importante (stigmatisation) au lieu de gagner leur adhésion.**

**Par ailleurs, la sensibilisation n'induit chez ces populations que peu de changements de comportement, ou des changements superficiels, car elle ne modifie pas fondamentalement leurs représentations des réalités ni leurs dispositions mentales en matière de gestion des affaires familiales (1), d'éducation et de protection des enfants (2) et de création/gestion des ressources individuelles et collectives (3).**

**En somme, après l'ère de la sensibilisation émotionnelle, dénonciatrice et informative, semble devoir s'ouvrir celle d'une sensibilisation agissante, fondée sur des actions éducatives et des apprentissages par l'action, l'expérience et la démonstration. Celle-ci devrait pouvoir rapprocher progressivement les populations cibles des normes et valeurs que promeut la communauté internationale en les associant activement, de manière participative, à l'élaboration et la mise en œuvre d'actions de développement, de dispositifs éducatifs alternatifs et de codes de conduite ou de protection en faveur des enfants, travailleurs ou non.**

## Les principes de base d'une approche participative et communautaire

L'enquête menée auprès des populations adultes de Za-kpota, des enfants rapatriés, de leurs familles et des autres enfants des villages a clairement fait apparaître une profonde discontinuité et un déphasage - on pourrait presque parler de « hiatus » - entre, d'une part, le discours sur le trafic que portent les autorités gouvernementales, les ONG et leurs relais institutionnels ou endogènes dans les villages et, d'autre part, les conceptions du problème émanant de ceux vers qui ce discours officiel est dirigé. **Il faudrait ainsi s'interroger sérieusement sur le fait qu'après tant d'années de « sensibilisation », les attitudes les plus rencontrées parmi les chefs de famille de Za-Kpota continuent de varier entre la reproduction sans conviction du discours « venu du dehors et d'en haut » et le rejet pur et simple de son contenu et de ce qu'il représente.** Nous avons même rencontré à plusieurs reprises des acteurs qui, notamment au sein des comités locaux de lutte contre le trafic, s'affichent à l'envie du côté du discours officiel lorsqu'ils ont affaire à des représentants de ce discours, alors qu'en réalité ils demeurent très impliqués dans des cas de placement clandestin et de trafic, et vont même jusqu'à justifier en privé ces pratiques et cette situation.

En somme, nous avons pu constater qu'à Za-Kpota, une large partie des populations ciblées par la sensibilisation contre le trafic ne s'est pas appropriée les enjeux de cette lutte et joue en réalité double-jeu, masquant ses véritables opinions pour mieux tirer parti de la situation et pour profiter notamment des ONG et des ressources qu'elles distribuent. En leur laissant croire qu'elles adhèrent à leur vision et à leurs objectifs, en faisant montre de bonne volonté et en adoptant en apparence des comportements attendus (participer à des cérémonies ou des activités de sensibilisation, entrer dans des comités locaux de lutte, diffuser certaines informations sur des cas de trafic...), ces populations cherchent tout

à la fois à se prémunir contre les sanctions dont on les menace tout en se donnant une bonne chance de profiter des ressources que distribuent ou peuvent apporter les intervenants.

Tirant les leçons de ces observations et analyses, Tdh a déjà engagé un processus de révision de son mode d'action afin d'élaborer et de mettre en œuvre une nouvelle approche qui, sans renoncer à l'objectif initial et fondamental (prévenir les risques de traite et d'exploitation), fait désormais **le choix de privilégier les compétences endogènes et de partir des préoccupations actuelles des populations**, dans le but de les aider à résoudre des problèmes qu'elles auront elles-mêmes identifiés et face auxquelles elles seront totalement engagées.

**Une telle approche ambitionne de créer un cadre permanent de collaboration et d'intercompréhension garantissant, d'un côté, un engagement sincère et durable des populations, de l'autre, un appui adéquat de la part de l'ONG. Basé à la fois sur des intérêts partagés et sur des liens de confiance renforcés par la pratique et la proximité, ce type de collaboration devrait favoriser l'apparition d'un certain nombre d'apprentissages, d'initiatives et de transformations touchant aussi bien des individus particuliers que des groupes, des relations sociales ou des institutions communautaires.**

L'appui de ressources extérieures dont la venue serait facilitée par la position d'intermédiation ou d'interface que peut occuper Tdh aux échelles locale et nationale apparaît bien sûr nécessaire pour pouvoir apporter des solutions à des problèmes structurels importants, touchant au développement de certains services (santé, eau, routes, marchés, éducation...) ou d'activités socio-économiques. Toutefois, bien des changements peuvent d'ores et déjà être réalisés par les acteurs communautaires sur la seule base de

leurs propres moyens et capacités, appuyés par une expertise technique appropriée et porteuse de progrès en termes d'organisation, de communication, de responsabilisation et de valorisation des ressources disponibles ou potentielles au sein des communautés.

**Ainsi, la prévention se trouve conçue comme un processus participatif et communautaire, visant globalement l'amélioration des conditions de vie, d'éducation et de travail des enfants dans des milieux identifiés comme zones de provenance du trafic aussi bien que comme zones de destination et d'exploitation.** Il ne s'agit donc plus de réaliser en priorité un ensemble d'activités de communication ou de sensibilisation (CCC, campagnes médiatiques...), en se focalisant explicitement sur le problème de la traite, mais plutôt d'aborder ce problème en l'intégrant à d'autres problèmes considérés comme majeurs par les populations elles-mêmes, l'idée directrice étant d'accepter de conformer l'action en faveur des enfants aux vues et aux ressources de la communauté,

soit exactement le contraire de l'approche consistant à promouvoir des pratiques prédéfinies et à soumettre l'action des communautés aux attentes et injonctions d'acteurs institutionnels extérieurs, trop souvent impatients d'obtenir rapidement des résultats visibles et quantitatifs.

L'enjeu consistant à faire changer les mentalités est donc bien pour Tdh un enjeu central, mais **l'option retenue est d'accompagner les acteurs en organisant avec eux des activités porteuses de progrès tout en respectant la particularité de leurs points de vue et en s'ajustant aux réalités qui sont les leurs.** Bien que l'objectif soit d'activer « de l'intérieur » - c'est-à-dire en s'appuyant sur divers acteurs au sein des clans et des communautés - des changements sociologiques touchant à la question de l'enfance (en passant au préalable par des transformations qui conditionnent ces changements), l'approche adoptée n'exclut pas de jouer, en certaines circonstances, des avantages qu'offrent des stratégies plus contraignantes, notamment la répression organisée par la loi.

#### **Articuler approche communautaire et coordination à des niveaux macro et micro**

Pour obtenir des résultats tangibles à partir de cette approche participative et communautaire, proche de ce que l'on appelle aussi « l'animation endogène », il importe d'être en mesure d'intervenir à d'autres niveaux qu'à ceux de la famille ou des groupes sociaux locaux (femmes, hommes, jeunes, enfants, groupements organisés, personnes ressource, etc.) qui peuplent les milieux d'appartenance des enfants victimes et à risque. **Tout d'abord, il est absolument nécessaire de déplacer la focale vers les populations impliquées dans la vie des enfants exploités sur les lieux de destination du trafic,** en l'occurrence les communautés béninoises et nigérianes vivant à Abeokuta et dans d'autres sites ou communes du Nigéria où se retrouvent un grand nombre d'enfants de provenance du Zou. **Un véritable travail social d'identification des problèmes, d'appui-conseil, de médiation et de recherche de solutions acceptables par toutes les parties devrait ainsi être réalisé à chaque fois que le retrait pur et simple - puis le rapatriement - d'un enfant travailleur ou maltraité ne s'impose pas comme étant la seule**

**manière de protéger et de secourir l'enfant.**

**Là encore, l'idée directrice est d'apprendre à la fois à se servir et à appuyer des dynamiques communautaires et endogènes,** en s'efforçant de ne pas aller radicalement à l'encontre des logiques les plus ancrées dans les mentalités et les relations sociales. Si tel était le cas, en effet, tout espoir de prévenir profondément et durablement le trafic serait nul en l'absence de véritables solutions contraignantes et intransigeantes. N'oublions pas, en effet, qu'au Bénin comme au Nigéria, les services de l'Etat ne disposent pas encore des moyens nécessaires pour imposer aux populations le respect de nouvelles normes juridiques, ni pour mettre massivement en œuvre les politiques de réduction de la pauvreté et de promotion de l'éducation indispensables à l'amélioration générale des conditions de vie des enfants et de leurs familles.

Nous terminerons d'ailleurs cette analyse en insistant sur le rôle central de l'Etat et sur l'enjeu de la coordination de

tous les acteurs, publics et privés, gouvernementaux et non gouvernementaux, aussi bien aux niveaux national et international qu'au niveau des structures locales ou décentralisées. Il est un fait que la première et la plus importante des protections dont doit bénéficier un enfant ne peut venir que de ses proches (famille, clan, voisinage...). Mais l'intervention des pouvoirs publics, elle aussi, est essentielle. Quant à l'action protectrice des autres citoyens et des ONG, elle est également importante mais demeure largement dépendante, en termes d'efficacité, de l'engagement des familles mais surtout de l'Etat en faveur de la protection des enfants. Aussi, **ne faudrait-il pas que le rappel de la responsabilité fondamentale des parents et des communautés ne serve à masquer la responsabilité primordiale des Etats dans les maux et désordres que subissent de nos jours les enfants vulnérables.** L'Etat, en tant qu'institution souveraine, n'est-il pas non seulement responsable du sort de la Nation et de ses multiples composantes, mais encore le seul acteur national à pouvoir agir de manière durable aux niveaux macro et micro, en organisant la coordination des acteurs et en facilitant l'articulation des

politiques publiques et des initiatives privées ou locales ?

Bien que confronté dans la sous-région à de réelles difficultés financières et organisationnelles, chaque Etat conserve une capacité considérable d'action et détient sur son territoire les leviers politiques dont dépend la transformation de la vie des citoyens et de leurs enfants. **Dans la lutte contre le trafic, il nous semble que l'Etat devrait accroître son rôle** en matière de répression des auteurs d'infractions, d'assistance aux enfants victimes et de coordination stratégique et opérationnelle des acteurs, notamment à travers l'appui et la responsabilisation des services décentralisés. **L'effort principal de l'Etat devrait se situer au niveau de la prévention des causes structurelles du trafic et de l'exploitation des enfants**, ce qui revient à relever les défis de la grande pauvreté des populations rurales, de la faiblesse de l'offre éducative, de la place encore trop subordonnée des femmes dans la société ainsi que de la prépondérance des activités agricoles et du secteur informel dans la structure économique du pays, ces activités étant fortement consommatrices et également dépendantes du travail des enfants.

# CONCLUSION

La « crise » d'Abeokuta a démontré à tous les acteurs de la lutte contre le trafic des enfants, et en premier lieu aux gouvernements concernés, les limites d'une action d'urgence, réduite à réparer de manière précipitée le mal fait aux enfants dans la plus grande indifférence, sans avoir pu au préalable prendre la véritable mesure de la problématique à laquelle elle était confrontée.

Le travail de recherche et d'investigation mené par Tdh auprès des populations du Zou et de la communauté béninoise d'Abeokuta a permis quant à lui de révéler l'ancienneté et la complexité du trafic d'enfants entre ces deux régions : un phénomène polymorphe et banalisé, porteur de nombreuses spécificités et inscrit au cœur des pratiques sociales, économiques et culturelles de certaines populations vivant au Bénin et au Nigéria ; un phénomène contre lequel on ne peut donc pas efficacement lutter si on se limite aujourd'hui à le considérer comme la simple expression d'une perversion criminelle ou comme un « fléau » essentiellement conjoncturel.

**L'enquête de Tdh a surtout prouvé que le scandale des carrières de pierre est toujours d'actualité et que des centaines d'enfants originaires du Zou continuent, en 2005, d'être envoyés au Nigéria pour y être exploités,** ceci avec la complicité de leurs familles et de leurs communautés villageoises. Une question est donc en demeure d'être posée : que font aujourd'hui les Etats concernés et les autres acteurs de la protection de l'enfance pour mettre fin à cette intolérable situation et pour offrir aux enfants victimes ou vulnérables des chances réelles et durables d'échapper à leur sort ?

L'analyse des ressorts de la « crise » de septembre 2003, celle du système des carrières de pierre puis celle des différentes interventions qui ont caractérisé l'action d'urgence engagée par les Etats béninois et nigérian et par les ONG pour venir au secours des enfants trafiqués, ont également livré de nombreux enseignements concernant les bonnes et les mauvaises pratiques que l'on a pu rencontrer sur le terrain. **L'enquête a**

**tenté de faire ressortir ces leçons apprises et de proposer quelques « meilleures pratiques », à partager avec tous les acteurs.**

## Quelles stratégies contre le mal ?

**Une meilleure compréhension des logiques et mécanismes du trafic, ainsi qu'une réflexion approfondie sur les échecs, les limites ou les lacunes de l'approche dite de « sensibilisation », ont fait ressortir au cours de la présente étude les apories actuelles de la lutte contre la traite des enfants dans le Zou, tout particulièrement dans la Commune de Za-Kpota.** Le phénomène du trafic d'enfants est si profondément ancré dans les mentalités locales et si lié à la structure sociale, économique et même politique du Zou, qu'il est illusoire de croire que de simples opérations de « sensibilisation » pourront modifier le mode de pensée des populations et engendrer de profonds changements de comportements. Les pratiques afférentes au trafic et l'économie même du trafic sont bien trop intégrées dans le milieu et dans son organisation pour que l'on puisse faire l'économie d'une stratégie beaucoup plus ambitieuse, visant à enraciner dans le local des formes alternatives de réussite sociale et économique, ainsi que des modèles alternatifs d'éducation. Ce type d'action suppose d'engager des efforts de longue durée, tenaces, endurants, pragmatiques, coordonnant des actions économiques, sociales et culturelles à des niveaux micro et macro afin que des milliers d'individus, enfants et adultes, puissent faire l'expérience d'autres manières de faire et de vivre. Pour réussir à réduire de manière profonde et durable le trafic d'enfant dans le Zou, il faudrait, en fait, que des preuves tangibles soient données aux populations locales quant à l'efficacité d'une autre gestion de leurs réalités, sans le recours à des trafiquants/bienfaiteurs, sans devoir envoyer leurs enfants travailler à l'étranger à un âge où ils devraient pouvoir acquérir une instruction scolaire solide et apprendre un métier constructif pour la société, non destructeur d'humanité.

Selon notre analyse, de vastes efforts de prévention devraient donc être entrepris en priorité et au plus tôt, ceci dans trois directions principales :

- **Prévention en direction des enfants et de leurs proches, selon une approche de type holistique, intégrée, participative et communautaire**, axée sur la formulation de réponses endogènes à la problématique générale de la protection de l'enfance et non plus dirigée dans le sens d'une « sensibilisation » des populations spécifique au trafic d'enfant... ;
- **Prévention à l'échelle de flux de traite bien identifiés**, donc aussi bien au niveau des groupes sociaux vivant dans les zones de provenance des enfants qu'au niveau des groupes vivant dans les zones de destination, autrement dit d'exploitation des enfants ;
- **Prévention portant sur les causes structurelles de la traite**, en priorité le manque d'opportunités économiques et la grande faiblesse ou inadéquation de l'offre éducative, principalement au Bénin.

Cette action de prévention ne pouvant être orchestrée à grande échelle que par les Etats concernés, il reviendra aux autres acteurs de la lutte, notamment aux organisations qui connaissent bien les réalités du terrain des deux côtés de la frontière et qui possèdent une expertise en matière de travail avec les communautés, de **s'inscrire dans les stratégies des Etats et d'y apporter leur appui en jouant un rôle d'interface et d'intermédiation entre les acteurs institutionnels et les acteurs communautaires** qui pourraient s'engager dans ces processus de prévention.

Une telle coordination représente à ce jour un véritable défi. Concernant la coordination aux niveaux stratégique et opérationnel, nous relèverons principalement que **malgré l'existence, depuis juillet 2004, d'un espace de coordination informel au niveau**

**national<sup>1</sup>**, l'action des ONG souffre toujours dans le Zou d'un manque évident de coordination et d'un excès de visibilité institutionnelle, principalement sur la commune de Za-kpota.

Les effets négatifs de ce manque de concertation, de discrétion et de coordination peuvent être classés en au moins **quatre (4) catégories ou problèmes** :

**1. Problème de couverture sociale et territoriale du à un manque de synergie et de complémentarité** (les enfants bénéficiaires des différents projets de réinsertion sont éparpillés sur l'ensemble du département ou de la commune, ce qui complique les activités de suivi et réduit l'efficacité des activités ; en outre, les inégalités de traitement entre communautés villageoises ou familles vulnérables sont accentuées par ce manque de communication et de partage de l'information) ;

**2. Problème de lassitude chez les populations et de perte de crédibilité des ONG en général en raison du mode désordonné et souvent peu discret d'intervention des services d'aide** (multiplication d'actions semblables et non complémentaires, qui s'accompagnent toujours d'une forte pression en terme de « sensibilisation » et nourrissent parmi les populations des espoirs exagérés ainsi que le sentiment que les ONG agissent dans leur propre intérêt, non dans celui de leurs « bénéficiaires »...);

**3. Problème de concurrence entre différentes « offres »** qui placent les « bénéficiaires » en position de choisir le programme d'aide qui leur convient le plus, ce qui revient généralement à encourager la facilité et l'esprit d'assistance en lieu et place d'une plus grande prise de responsabilité de la part des parents et des

communautés ; cette concurrence engendre un manque de concertation concernant **1)** le type d'aide offerte aux populations cibles (aides technique, matérielle, financière), **2)** l'identité des bénéficiaires (dont certains sont « enlevés » à un projet parce qu'attirés dans un autre par une « offre » jugée plus alléchante), **3)** les méthodes et les approches choisies, **4)** le suivi et l'évaluation des effets et impacts des différents projets mis en œuvre ;

**4. Problème d'insuffisance en matière de capitalisation collective et d'évaluation commune des projets de lutte contre le trafic dans le Zou et à Za-kpota, malgré ou à cause de la prolifération des interventions** (pas assez de communication, de partage d'informations, d'échanges d'expériences, de transparence et d'actions menées en commun qui nous permettraient d'apprendre à mieux intervenir en agissant ensemble).

## Agir ensemble en 2006

Le constat est désormais établi et transmis aux partenaires, ce qui constituait l'objectif même de cette publication. Il reste désormais aux acteurs concernés à réagir à ces analyses et observations en abordant de front, si possible en commun, les nombreux obstacles et difficultés qui se dressent sur leur route. Si la vision est partagée, il restera à en tirer ensemble toutes les conséquences en termes de stratégies, de modèles d'action, de concepts et de pratiques. Dans ce cas, il serait également intéressant d'associer et de valoriser les ressources, de part et d'autres des flux de trafic entre le Zou et le Nigéria, afin notamment de poursuivre le travail de veille, d'investigation, de recherche et de capitalisation des expériences qui a permis d'aboutir à la production de cette étude.

Ce travail, mené au sein de Tdh sous une forme expérimentale, devrait désormais se prolonger et se renforcer à travers la collaboration avec d'autres acteurs non gouvernementaux et gouvernementaux, en premier lieu les agents de la NAPTIP au Nigeria, des Affaires étrangères béninoises et des

services de renseignements et de police judiciaire au Nigeria et au Bénin. L'aboutissement de cette publication, incluant sa diffusion ainsi que le partage des analyses produites et des expériences capitalisées, ouvre ainsi pour Tdh une nouvelle phase d'intervention et de collaboration. Tous nos regards se portent désormais vers les acteurs majeurs de la lutte contre la traite et l'exploitation des enfants : agences gouvernementales et instances étatiques, organisations onusiennes, bailleurs de fonds, organisations non gouvernementales, acteurs communautaires et personnes ressources sur le terrain, etc., afin que le cri d'alarme et les idées que nous lançons aujourd'hui ne restent pas sans échos et que, très prochainement, au Nigéria comme au Bénin, les acteurs se concertent pour agir ensemble et pour mettre fin à cet interminable scandale que constitue l'exploitation systématique de centaines d'enfants de 8 ans et plus, dans des carrières de pierre ou des plantations agricoles où leur vie sont en danger et où leur enfance leur est implacablement volée, abimée ou détruite.

## Des leçons pour l'Afrique de l'Ouest ?

En guise de clôture de cette publication, nous voudrions nous ouvrir à d'autres horizons en relevant le fait qu'au-delà du cas d'étude que nous avons présenté ici, bien des parallèles ou des comparaisons pourraient être établies avec d'autres formes de traite et/ou d'exploitation que l'on peut rencontrer dans la sous-région et de manière plus large en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Sachant que la confrontation des expériences, des méthodes et des analyses constitue le meilleur moyen de faire évoluer nos connaissances et nos

pratiques, nous souhaitons que cette étude puisse toucher en réalité un auditoire allant bien au-delà des limites du cercle des connaisseurs, observateurs et praticiens, qui interviennent dans le Zou ou œuvrent au Nigéria. De notre point de vue, l'ensemble des acteurs investis dans la cause des enfants devraient pouvoir trouver dans cette publication des éléments d'information ou des idées pouvant nourrir le débat en d'autres lieux et sous d'autres cieux. Par conséquent, nous formulons le souhait que cette publication stimule la réflexion de manière aussi large que possible, en espérant recevoir prochainement, en retour et en partage, le produit d'autres expériences et le fruit d'autres analyses.

# RECOMMANDATIONS

## Recommandations aux acteurs de la protection de l'enfance dans le Zou et à Za-Kpota

### Première recommandation

#### Prioriser le travail en réseau, la coordination et la mise en synergie des acteurs

1. Mettre en œuvre tous les efforts nécessaires pour établir un cadre solide et permanent d'information, de concertation, de réflexion, de coordination et de collaboration impliquant tous les acteurs institutionnels et communautaires engagés dans la protection de l'enfance au niveau du Zou et à celui de Za-Kpota en particulier.

2. Se focaliser d'abord sur Zakpota afin de demeurer le plus concret et efficace possible, puis utiliser la dynamique mise en œuvre à Za-Kpota pour entraîner aussi le mouvement dans d'autres communes et à l'échelle du Département du Zou.

3. Utiliser trois méthodes complémentaires pour parvenir à créer ce cadre d'information, de concertation, de réflexion, de coordination et de collaboration :

- au niveau des ONG, moteurs de l'action sur le terrain, prendre l'initiative au sein du GTI de réunir à plusieurs reprises la vingtaine d'acteurs non gouvernementaux engagés à Za-Kpota afin d'élaborer les termes de référence et de préparer ensemble l'organisation, au cours du premier trimestre de l'année 2006, d'un atelier de 3 à 5 jours qui traitera des grandes questions qui nous préoccupent sur les plans stratégiques et opérationnels ;
- au niveau de la Direction départementale du MFPSS, relayés par le responsable du CPS de Za-Kpota et avec

l'appui des autres autorités locales que sont le Maire, les chefs d'arrondissement et les chefs de village, organiser également des réunions avec tous les acteurs concernés (personne ressources, services et directions émanant des autres ministères concernés, ONG, organisations communautaires de base, médias, acteurs de la société civile...) afin d'établir un mécanisme de coordination et de suivi des activités permettant au MFPSS de jouer effectivement le rôle de chef d'orchestre qui lui revient dans le domaine de la protection de l'enfance, ceci dans le cadre nouveau de la décentralisation ;

- au niveau des ONG comme à celui de structures décentralisées du MFPSS, établir les mécanismes de coordination, d'information et de suivi nécessaires entre le niveau local, le niveau départementale et le niveau national représenté par :
  - ❖ la Cellule nationale de Protection de l'Enfance (CNPE, ancienne Cellule nationale pour les Enfants Ayant Besoin de Mesures Spéciales de Protection)
  - ❖ la Commission nationale de Suivi opérant dans le cadre de l'Accord multilatéral de Coopération contre

- la traite des enfants en Afrique de l'Ouest
- ❖ la Commission nationale des Droits de l'Enfant (CDE)
  - ❖ le Groupe de Travail Informel sur la Protection de l'Enfance (GTI)
  - ❖ le Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile (ReSPESD).

**4. Penser dès le départ à relier ce cadre d'information, de concertation, de réflexion, de coordination et de collaboration avec tous les autres cadres, réseaux, structures, acteurs collectifs engagés dans la protection de l'enfance et la lutte contre le trafic des enfants au Nigéria** et dans toutes les zones du Bénin ou à l'étranger où l'on sait que les enfants du Zou se retrouvent victimes de trafic et d'exploitation.

## **Définitions**

### **Fonctions et utilités principales d'un cadre d'information, de concertation, de réflexion, de coordination et de collaboration**

#### **Information :**

- se mettre réciproquement au courant de ce que l'on fait et de ce qui se passe sur le terrain et dans les domaines de la protection de l'enfance en général, de la lutte contre le trafic des enfants en particulier ;
- partager et produire ensemble des informations, statistiques ou qualitatives, donnant de la visibilité à ce que l'on fait et permettant de mieux analyser ce qui se passe sur le terrain et dans les domaines d'intervention cités ci-dessus.

#### **Concertation :**

- écouter ce que les uns et les autres ont à dire et s'entendre pour agir ensemble.

#### **Réflexion :**

- examiner ensemble les situations et les problèmes auxquels nous sommes confrontés ;
- rechercher des solutions afin de surmonter ces difficultés et d'améliorer la qualité et l'efficacité de nos interventions ;
- approfondir et harmoniser notre connaissance du réel, notre vision des choses et notre capacité d'analyse ;
- affiner, ajuster ou renouveler nos outils techniques et conceptuels.

#### **Coordination :**

- agencer nos stratégies, nos approches, nos ressources, nos zones d'intervention et nos activités en vue d'obtenir un ensemble plus cohérent d'interventions et pour produire de meilleurs résultats sur le terrain.

#### **Collaboration :**

- travailler ensemble à la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'activités communes devant servir à valoriser nos ressources, renforcer des synergies et augmenter notre efficacité sur le terrain.

## Deuxième recommandation

Revoir nos stratégies de prévention afin de garantir une appropriation effective, par les populations concernées, du sens, de la valeur et de la portée des actions de protection de l'enfance

1. **Engager une analyse critique des méthodes de sensibilisation utilisées jusqu'ici** (études, évaluations) et organiser un atelier de partage et de réflexion afin de voir si, **pour mieux sensibiliser aujourd'hui**, il ne faudrait pas aussi **apprendre à sensibiliser autrement**.

pourrait leur apporter (diagnostics participatifs) ;
2. **S'organiser sur le terrain (en amont et en aval des flux de trafic) pour développer de manière concertée des approches communautaires et participatives** fondées sur :
  - a. **L'établissement de la confiance et du dialogue** avec les groupes et les autorités communautaires (divers comités, Associations de Parents ou de Mères d'Elèves, Organisations à Base Communautaire, autres groupements organisés ou groupes de populations, autorités politiques, morales ou religieuses, personnes ressource de la communauté...);
  - b. **L'identification avec ces acteurs de leurs problèmes prioritaires**, de leurs attentes et des formes d'appui que l'on **pourrait leur apporter** (diagnostics participatifs) ;
  - c. **L'appui aux initiatives communautaires** visant à traiter leurs problèmes et à mettre en place des mécanismes pouvant améliorer les conditions de vie, d'éducation, de sécurité, de déplacement ou de travail des enfants, ainsi que leurs chances d'avenir ;
  - d. **La valorisation des ressources et solutions endogènes** ;
  - e. **Une participation effective et soutenue des enfants et des jeunes adultes** à l'ensemble des processus précités.
3. **Créer les synergies nécessaires, aux échelles macro (politiques institutionnelles, projets, bailleurs de fonds...) et micro (vécu des populations et des enfants)**, pour que les moyens nécessaires pour répondre aux besoins les plus urgents des populations soient effectivement apportés sur le terrain et coïncident efficacement avec les initiatives communautaires.

## Troisième recommandation

Considérer comme une priorité la nécessité de renforcer les opportunités éducatives et vocationnelles des enfants de 10 à 14 ans, victimes ou à risque de trafic et/ou d'exploitation

1. **Prévention :** Des solutions spécifiques doivent être recherchées et trouvées afin d'améliorer la situation des enfants à vulnérables de 10 à 14 ans qui sont particulièrement exposés aux risque de déscolarisation (s'ils ont été scolarisés...), de trafic et d'exploitation, comme toutes les statistiques le démontrent.

difficultés à apprendre des métiers porteurs en l'absence de bases d'instruction suffisantes, passage de l'apprentissage à un approfondissement professionnel ou à l'exercice du métier, etc.) auxquels il ne pourra être apporté de solutions efficaces et pérennes que si, aux échelles macro et micro, les acteurs institutionnels et opérationnels concernés (y compris les apprentis eux-mêmes, les associations d'artisans et les associations de parents d'apprentis) se mobilisent en ce sens et collaborent dans le cadre de mécanismes de coordination et de suivi implantés à ces deux échelles.
2. **Réinsertion :** Des solutions spécifiques doivent également être recherchées et trouvées afin d'améliorer la situation et les chances d'avenir des enfants de 10-14 ans ayant été victimes de trafic et/ou d'exploitation.
  - a. Ceux-ci pâtissent en effet d'une inadéquation entre leur âge, leur profil et les caractéristiques du système formel en place. **Il faudrait donc augmenter les opportunités d'éducation non formelle (classes alternatives, classes d'alphabétisation) mais aussi réformer ou ajuster les curricula et les horaires scolaires aux réalités locales.**
  - b. Leur réinsertion par la mise en apprentissage ou la formation professionnelle posent également des problèmes sociologiques et juridiques spécifiques (âge légal de mise en apprentissage,
3. **Plaidoyer :** **Organiser collectivement un plaidoyer à l'adresse des décideurs « macro » afin que les questions de protection de l'enfance, notamment celles concernant l'exploitation des enfants et les pires formes de travail (dont la liste concrète n'a toujours pas été établie au Bénin), soient placées au cœur des politiques de réduction de la pauvreté ou de développement de la société civile.**

# MESSAGES SPECIAUX

## Message spécial au gouvernement Béninois

- **Elaborer et établir en 2006, en collaboration avec la société civile, un plan d'action gouvernemental et une stratégie nationale de protection de l'enfance** accordant une place de choix à la lutte contre l'exploitation et les trafics d'enfants.
- **Dans le cadre de commissions ou de groupes de travail mixtes Bénin/Nigeria et Etats/sociétés civiles, préparer :**
  - 1) **des « plans de veille »** sélectionnant et surveillant des sites connus d'exploitation, ainsi que des flux de trafic, des routes et des filières (ex : les carrières et plantations d'Abeokuta; le flux Zakpota/Abeokuta);
  - 2) **des « plans d'intervention »** imaginant des réponses en cas de situation d'urgence ou se préparant carrément à lancer volontairement des opérations d'envergure, parfaitement organisée depuis la phase de détection au Nigeria jusqu'à la phase de réinsertion au Bénin ;
  - 3) **des « plans de contingence »** pour pouvoir gérer dans des laps de temps très courts, toujours dans le respect des droits des enfants, l'arrivée massive et le transit d'enfants retirés soudainement de leurs lieux d'exploitation au Nigéria, puis rapatriés vers le Bénin.
- **Convenir avec les autorités nigérianes et avec des ONG, actives localement ou présentes en amont et en aval d'un même flux de trafic, d'une stratégie de prévention spécifiquement axée sur les communautés béninoises « trafiquantes »,** afin de chercher à modifier les conditions de l'échange socioéconomique et culturel qui fonde l'existence de filières organisées et quasi communautaires de trafic d'enfant reliant des communautés basées au Bénin à des communautés implantées au Nigeria.
- **Consolider et élargir la collaboration avec les ONG en fonction de leurs zones d'implantation et de leurs domaines d'expertise,** dans le cadre du plan d'action gouvernemental et de la stratégie nationale évoqués plus haut.
- **Accorder une priorité particulière au renforcement des moyens humains, techniques et matériels de la Brigade de Protection des Mineurs** dont il faudrait pouvoir assurer la présence et l'autorité sur l'ensemble du territoire national, en priorité dans les zones (rouges) de provenance du trafic (Zou, Mono/Couffo, Ouémé, Donga, Collines...) et de destination et d'exploitation (Cotonou, Parakou, Porto Novo, ...).
- **Renforcer les capacités d'action des Comités de Promotion Sociale (CPS) établis dans les Communes** (équipement informatique, bases de données, moyens de transport, ressources humaines) afin de leur permettre d'assumer correctement les tâches qui leur incombent dans le cadre de la lutte contre le trafic d'enfants (notamment la coordination des ONG le pilotage des comités locaux de lutte).
- **Resserrer le contrôle sur le fonctionnement social et économique, l'organisation politique et les agissements des communautés béninoises implantées au Nigeria.**

## Message spécial au gouvernement Nigérian

- **Contribuer activement, notamment par l'intermédiaire de la NAPTIP, à la préparation dans le cadre de commissions ou de groupes de travail mixtes Bénin-Nigeria et Etats-sociétés civiles :**

1) **des « plans de veille »** sélectionnant et surveillant des sites connus d'exploitation, ainsi que des flux de trafic, des routes et des filières (ex : les carrières et plantations d'Abeokuta ; le flux Zakpota/Abeokuta) ;

2) **des « plans d'intervention »** imaginant des réponses en cas de situation d'urgence ou se préparant carrément à lancer volontairement des opérations d'envergure, parfaitement organisée depuis la phase de

détection au Nigeria jusqu'à la phase de réinsertion au Bénin ;

3) **des « plans de contingence »** pour pouvoir gérer dans des laps de temps très courts toujours dans le respect des droits des enfants, l'arrivée massive et le transit d'enfants retirés soudainement de leurs lieux d'exploitation au Nigeria puis rapatriés vers le Bénin.

- **Resserrer le contrôle exercé par les forces de police et les services de l'immigration sur le fonctionnement social et économique, l'organisation sociopolitique et les agissements des communautés béninoises implantées au Nigeria.**

## Message spécial à l'UNICEF et au BIT (programmes IPEC et LUTRENA)

- **Faciliter, accompagner et soutenir le dialogue et la collaboration entre les Etats et les sociétés civiles** en matière de lutte contre la traite et l'exploitation des enfants (pires formes de travail) aux échelles nationale et transnationale.

- **Appuyer les pratiques réflexives initiées par les ONG** afin d'ajuster l'action des institutions aux réalités du terrain, et contribuer activement à la réactualisation des concepts et des cadres de référence stratégiques.

## Message spécial aux bailleurs de fonds

- **Favoriser le rapprochement entre des ressources/sources de financement habituellement cantonnées dans des domaines distincts et étanches** (protection de l'enfance, hydraulique, agriculture, micro crédit, éducation, infrastructures...) afin **de faciliter le montage institutionnel de projets intégrés**, fondés sur le développement participatif et communautaire et axés sur la mise en œuvre de plates-

formes menant des d'activités multisectorielles tout en soutenant la protection et l'éducation des enfants vulnérables.

- **Appuyer les pratiques réflexives initiées par les ONG** afin d'ajuster l'action des institutions aux réalités du terrain, et contribuer activement à la réactualisation des concepts et des cadres de référence stratégiques.

## Message spécial aux ONG nationales ou internationales

- **Contribuer activement à la mise en place et au fonctionnement de cadres de réflexion et de concertation formels ou non formels**, en vue d'obtenir un meilleur partage d'informations et d'expériences entre les ONG et de renforcer leur coordination, leurs complémentarités et leurs synergies.
- **S'appuyer sur cette dynamique de partage et de renforcement des liens d'interconnaissance pour élaborer des analyses et des réponses communes** (stratégies), **des projets communs** (partenariats), **des outils de référence harmonisés** (protocoles d'intervention, bases de données, outils de gestion, etc.) **et des actions collectives de plaidoyers** en direction des décideurs politiques, de la communauté internationale et des bailleurs de fonds.
- **Soutenir activement, au sein des sociétés civiles du Bénin et du Nigeria, la mise en place de mécanismes fonctionnels d'information, de désignation et de représentation** (commissions ou cellules nationales, comités de suivi, réseaux, conférences internationales, etc.), afin notamment **d'établir ou d'améliorer la collaboration entre les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans le domaine de la lutte contre le trafic et l'exploitation des enfants.**
- **Faire de la recherche de solutions viables et pérennes une priorité, fondées sur une implication forte et durable des acteurs populaires et des institutions locales** ; pour cela, développer des approches plus participatives et innover dans la communication, la formation et l'appui aux populations concernées par le trafic et l'exploitation (enfants, parents, acteurs communautaires, employeurs/tuteurs, clientèles, trafiquants, police, gendarmerie, magistrats, haut-fonctionnaires, fonctionnaires décentralisés, enseignants, éducateurs, travailleurs sociaux,...).
- **S'impliquer dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de veille, d'intervention et de contingence** devant permettre d'apporter des réponses concertées, pertinentes et efficaces au phénomène du trafic transfrontalier entre le Bénin et le Nigeria, avec extension vers le Togo et le Gabon.

### Rédaction

© Olivier Feneyrol

Personne ressource régionale sur le trafic et l'exploitation des enfants (Bénin - Burkina-Faso - Nigéria - Togo)

### Comité de lecture

Miranda Armstrong (*Tdh Bénin*), Frederic Baele (*Tdh Togo*), Benoit Biagini (*Croix-Rouge de Belgique*), Mike Dootridge (*consultant international*), Helen Fielding (*Tdh*), Alan Miller (*World Education Bénin*), Farida Noureddine (*UNICEF Togo*), Pierre Phillippe (*Tdh*), Cynthia Taha (*CRS Bénin*)

### Enquête

Antonia Salgado, coordinatrice du projet *URGENCE Bénin-Nigéria*  
Arsène Méthinoué, coordinateur national (Bénin) du projet *URGENCE Bénin-Nigéria*,  
les responsables et membres des projets *Oasis et Vivé*.

Remerciements spéciaux à M. TP pour sa précieuse collaboration à l'enquête au Nigéria

### Actions en faveur des enfants des carrières d'Abeokuta (2003 - 2005)

Les équipes Tdh du centre *Oasis* de Cotonou, du projet *URGENCE Bénin-Nigéria* et du projet *Vivé*

**Graphismes et montage:** © Etéocle Ahoussinouh

### Photos:

© Tdh: Couverture et pages 4, 5, 7, 10, 11, 16, 17, 23, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 43, 44, 45,

© TP: pages 9, 10, 42, 43

[www.stopchildtrafficking.org](http://www.stopchildtrafficking.org)

[www.childtrafficking.com](http://www.childtrafficking.com)

[www.terredeshommes.org](http://www.terredeshommes.org)

**STOP TRAFIC D'ENFANTS**



**Terre des hommes**

aide à l'enfance - [www.tdh.ch](http://www.tdh.ch)

**Fondation Terre des hommes**

En Budron C8 - 1052 Le Mont-sur-Lausanne - Suisse

Tél: +41 21654 66 66 (Fax 67)

E-mail: [info@tdh.ch](mailto:info@tdh.ch)

Délégation Bénin

04 BP 924 Cotonou

Tél: + (229) 20 30 30 02 (Fax 12)

**Fédération Internationale**

Terre des Hommes

Secrétariat International

31 chemin Franck Thomas

CH- 1223 Cologny/Genève - Suisse

Tél: +41 22 736 33 72 (Fax 15 10)

E-mail: [info@terredeshommes.org](mailto:info@terredeshommes.org)